



AGRICULTURE EUROPÉENNE: LA GRANDE BRADERIE

LE TATFA MENACE LES
AGRICULTEURS EUROPÉENS

AVRIL 2016



Recherches et rédaction : Emily Diamond et Mute Schimpf
Contributions et modifications : Adrian Bebb et Andrew Kennedy
Tous nos remerciements Jean Christophe Bureau, Alan Matthews et Loekadia Oreziak pour leurs commentaires judicieux
Conception : Lindsay Noble, www.lindsayynoble.co.uk



Financement : les Amis de la Terre tiennent à remercier la DG Environnement de la Commission européenne pour avoir soutenu financièrement cette publication. Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité des Amis de la Terre Europe et ne peut être considéré comme reflétant la position du donateur cité plus haut. Le donateur ne peut être tenu pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations que ce document contient.

Amis de la Terre France
Mundo M
47 A venue Pasteur
93100 Montreuil France

Tél : 01 48 51 32 22
Email : secretariat@amisdelaterre.org
Site internet : www.amisdelaterre.org

[@amisdelaterrefrance](https://www.facebook.com/amisdelaterrefrance)
[@amisdelaterrefrance](https://www.facebook.com/amisdelaterrefrance)

TABLE DES MATIÈRES

Résumé PAGE 3

Introduction PAGE 6

Répercussions du TAFTA sur les échanges commerciaux agricoles entre les Etats-Unis et l'Union européenne PAGE 8



Point sur les indications géographiques PAGE 16



Répercussions sur la production de bœuf PAGE 20



Répercussions sur le secteur laitier PAGE 26



Répercussions sur les cultures arables PAGE 30



Répercussions sur la production de volailles PAGE 34



Répercussions sur la production de porc PAGE 38

Conclusions PAGE 42

Sources PAGE 44

Notes PAGE 46



Résumé

Le Traité transatlantique de partenariat pour le commerce et l'investissement (TAFTA ou TTIP) pourrait avoir des conséquences majeures pour l'agriculture et la production alimentaire dans l'Union européenne. Les lobbies du monde des affaires font pression des deux côtés de l'Atlantique pour avoir un meilleur accès aux marchés^{1,2}, mais les normes régissant la production alimentaire en Europe et aux Etats-Unis diffèrent pour la sécurité alimentaire (DG Politiques internes, 2015), le bien être animal (World Animal Protection/ Humane Society International, 2014) et la protection de l'environnement (Amis de la Terre Europe/IATP, 2013).

On estime à 1200 milliards d'€ le chiffre d'affaire de l'industrie agro-alimentaire dans l'Union européenne (FoodDrinkEurope, 2015), mais cette activité est extrêmement complexe, avec de grosses variations entre les secteurs agricoles, les types de producteurs et les différents états-membres. Peu d'études ont été menées pour essayer d'évaluer les répercussions du TAFTA sur les denrées alimentaires et l'agriculture, et elles ont toutes buté sur la difficulté à rendre compte de cette complexité.

Les études montrent aussi qu'une augmentation des opportunités offertes par le TAFTA n'entraîne pas forcément une augmentation des revenus, tandis que le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis prédit une chute des prix payés aux agriculteurs européens, dans tous les secteurs alimentaires (Beckman, et al., 2015). Les gains pour les européens se limitent à quelques secteurs, comme les fromages, mais même ces derniers dépendent fortement du bon vouloir des Etats-Unis de modifier les « mesures non tarifaires » qu'ils utilisent pour limiter le commerce (Bureau, et al., 2014).

Les modélisations prévoient qu'avec le TAFTA, les importations des Etats-Unis augmenteront (Fontaigne, et al., 2013; Beckman, et al., 2015) probablement au détriment des agriculteurs européens et que c'est l'existence même de secteurs entiers qui est potentiellement menacée (Bureau, et al. 2014). Les producteurs d'autres régions du monde fournissant l'Union européenne pourraient aussi être perdants, si les producteurs états-uniens les supplantaient (Beckman, et al. 2015). Des organisations de la société civile et des milieux agricoles craignent que le TAFTA ne provoque dans l'agriculture, une intensification et une concentration industrielle toujours plus poussées, des deux côtés de l'Atlantique. La protection des consommateurs et la protection de l'environnement risquent aussi d'être mises à mal. En effet, aux Etats-Unis, le gouvernement et les organisations de producteurs demandent ouvertement un affaiblissement des mesures de protection dans des secteurs comme l'autorisation des OGM, les règles de sécurité relatives aux OGM et les interdictions des hormones et des procédures de rinçage antimicrobien chimique dans la production de viande³.





Les indications géographiques (IG) confèrent un statut protégé à des produits régionaux. Elles représentent 6 % du total des ventes d'aliments et de vins dans l'Union européenne (Chever, et al., 2012). La Commission européenne a beaucoup insisté pour que la protection géographique soit intégrée dans le TAFTA, mais les groupes de pression états-unis et le Congrès résistent farouchement (US Congress, 2014).

90 % des exportations hors UE de produits avec indication géographique concernent les vins et spiritueux (Chever, et al., 2012). Les marchés européens sont beaucoup plus importants pour les producteurs de produits avec IG (DG Agriculture et Développement rural, 2015f). En fait, à eux seuls, trois Etats membres (la France, l'Italie et le Royaume-Uni) représentaient 86 % des exportations de produits avec indication géographique en 2010, et un tout petit nombre de produits sont concernés : champagne, cognac, whisky écossais, Grana Padano et Parmigiano Reggiano (Chever, et al., 2012).

Même si la Commission réussit à négocier un accord sur les produits avec indication géographique, cela ne profitera très probablement qu'à un groupe bien précis de producteurs, dans un petit nombre de pays membres. Certains craignent que la Commission ne soit prête à brader les intérêts d'autres secteurs agricoles pour arriver à un accord (ICOS, 2015).



Dans le cas d'une élimination des tarifs douaniers, toutes les études de modélisation économique prévoient que les importations de bœuf états-unien augmenteront massivement, jusqu'à une valeur de trois milliards de dollars (Fontaine et al., 2013). Face à l'importation de bœuf états-unien bon marché, les élevages traditionnels avec pâturage, qui produisent une viande de grande qualité, sont particulièrement menacés et cela « pourrait avoir des conséquences sociales et écologiques considérables pour certaines régions de l'Union européenne » (Bureau, et al., 2014, p 49).

Actuellement, les importations de bœuf des Etats-Unis sont limitées à cause de l'interdiction du bœuf aux hormones⁴ et du contingent d'importation limité pour le bœuf non traité aux hormones. Mais les pressions pour lever cette interdiction se sont multipliées (Western Livestock Journal, 2015), et il semble fort probable qu'un accord va être trouvé pour accroître les importations de bœuf états-unien non traité aux hormones. Il est possible qu'un quota d'importation de bœuf états-unien soit négocié, plutôt qu'une levée complète des tarifs douaniers, mais cela pourrait quand même avoir de graves conséquences pour les producteurs européens (Thelle, et al., 2015). Une organisation de producteurs français indiquait que les quotas prévus, rajoutés à ceux qui ont été récemment accordés au Canada, pourraient provoquer « une chute de revenu de 40 % à 50 % pour (...) les producteurs européens de bovins » (Interbev, 2015).

Le secteur laitier est complexe, avec des produits très différents - du lait en poudre aux fromages traditionnels - et toute une variété de distributeurs, allant des multinationales aux petits producteurs. La modification des quotas laitiers et du régime de subventions de l'UE ont déjà de lourdes conséquences sur la production laitière. Grâce au TAFTA, la Commission européenne voudrait faciliter l'accès au marché états-unien des produits laitiers, mais lors des négociations récentes avec les pays du Pacifique, le gouvernement états-unien a fait très peu de concessions qui pourraient nuire à son industrie laitière (USDA Foreign Agricultural Service, 2015a).

Les modélisations économiques prévoient une augmentation substantielle des flux commerciaux de produits laitiers comme conséquence du TAFTA. Il est estimé que les exportations états-uniennes augmenteront de 5,4 milliards de dollars, pour une augmentation des exportations européennes de 3,7 milliards de dollars, bien que les auteurs indiquent que ces chiffres doivent être maniés avec précaution (Bureau et al., 2014; Fontaine et al., 2013). Malgré une augmentation des échanges commerciaux, les producteurs de lait pourraient subir une chute des prix et l'on prévoit que dans certains Etats membres, en particulier l'Autriche, le Benelux et le Royaume-Uni, l'ensemble de l'industrie laitière verrait sa valeur diminuer (Bureau, et al, 2014).

La Commission européenne prétend que le TAFTA va augmenter les exportations de produits laitiers européens, mais ce sont les fromages qui seront les principaux bénéficiaires (Beckman, et al., 2015). La Commission attache une grande importance à ce qu'un listed d'indications géographiques enregistrées — dont un nombre important sont certainement des fromages — soit protégée. Certaines organisations agricoles craignent que les intérêts des autres secteurs laitiers ne soient bradés par la Commission, dans le but de conclure un accord (ICOS, 2015).

Il est très difficile de prévoir les répercussions du TAFTA, à cause de la complexité du commerce laitier et des liens entre les prix des produits de base et le prix que perçoivent les agriculteurs pour leur lait. Il faut analyser plus profondément les conséquences de tout marché intégré Etats-Unis/Union européenne sur la survie des petites et moyennes exploitations laitières.

Les Etats-Unis et l'Union européenne sont deux importants producteurs, bien que leurs principales cultures diffèrent (International Grains Council, 2016). Les échanges commerciaux ne sont pas très importants : les Etats-Unis importent peu de céréales ou d'oléagineux de l'UE, et la principale importation de l'Union européenne concerne les grains et la farine de soja (DG Agriculture et Développement rural, 2015e).

Bien que la Commission européenne affirme que le TAFTA n'affectera ni la législation ni les procédures de l'Union européenne relatives aux OGM (DG Commerce, 2015), les déclarations des différents ministères états-uniens ne laissent aucun doute sur le fait que cette législation est pour eux un problème qui doit être abordé lors des négociations⁵.

Les modélisations prévoient que l'élimination des tarifs douaniers dans le cadre du TAFTA aura un impact négatif sur la production européenne de céréales qui pourrait baisser jusqu'à 6 % (Bureau, et al., 2014). Dans la plupart des scénarios, elles prévoient aussi une baisse des productions européennes de blé, de maïs et de colza, et qu'« un accord économique pourrait entraîner des importations significatives en provenance des Etats-Unis » (Bureau et al, 2014, p 57). Les conséquences pour les agriculteurs sont difficiles à prévoir, car ils peuvent cultiver d'autres plantes.



Les échanges commerciaux de volailles et d'œufs entre les Etats-Unis et l'Union européenne sont très faibles (Commission européenne, 2016), mais les groupes de pression états-uniens veulent utiliser le TAFTA pour ouvrir le marché européen. Les organisations européennes de producteurs sont inquiètes, parce que les normes de bien être animal sont généralement plus faibles aux Etats-Unis et qu'il n'y a, la plupart du temps, que des codes volontaires pour le bien être animal (National Chicken Council, 2012), alors que les producteurs européens de volailles et d'œufs doivent se conformer aux exigences d'une législation plus stricte⁶. Malgré cela, les questions relatives au bien être animal ont été exclues du TAFTA.

Les normes d'hygiène et de sécurité sont très différentes entre les Etats-Unis et l'Union européenne, cette dernière appliquant la démarche dite « De la ferme à la fourchette », plus coûteuse (van Horne & Bondt, 2014). Les importations de viande de volailles des Etats-Unis sont limitées, car l'Union européenne n'autorise pas que des « rinçages de réduction des pathogènes » soient effectués sur les produits volaillers. L'inquiétude est pourtant forte de voir la Commission européenne préparer le terrain pour une autorisation de ces rinçages chimiques, permettant ainsi les importations meilleur marché de produits états-uniens⁷.

Le ministère états-unien de l'Agriculture ne prévoit qu'une faible augmentation des exportations des produits volaillers, suite à l'adoption du TAFTA (Beckman, et al., 2015). D'autres études suggèrent que cela est certainement dû au fait que les importations de viande de volailles en provenance des Etats-Unis devront encore faire face à une forte concurrence de la part du Brésil et de la Thaïlande (van Horne & Bondt, 2015) qui sont actuellement les principaux pays exportateurs vers l'Union européenne. Aucune étude de modélisation économique n'a examiné les conséquences du TAFTA pour la production d'œufs.

La production de porc dans l'Union européenne est deux fois plus importante que celle des Etats-Unis (DG Agriculture et Développement rural, 2014) et est soumise à des normes de bien être animal plus strictes (World Animal Protection/Humane Society International, 2014). Le marché de l'Union européenne est le deuxième, derrière le marché chinois, et les producteurs états-uniens désirent y avoir accès (National Pork Producer's Council, 2013). Les importations en provenance des Etats-Unis sont actuellement très faibles, car l'Union européenne n'autorise pas la commercialisation de viande contenant des résidus de ractopamine - une hormone qui favorise la croissance - en raison des inquiétudes soulevées quant à son innocuité pour les consommateurs. De 60 % à 80 % des cochons états-uniens sont traités avec cette hormone (Strom, 2015).

Les groupes de pression états-uniens veulent non seulement la levée de l'interdiction de la ractopamine, mais font aussi le forcing pour obtenir l'élimination complète des tarifs douaniers. Historiquement, l'Union européenne a beaucoup protégé le secteur porcin et pourrait être plus encline à offrir un important quota pour l'importation de porc non traité à la ractopamine, ce qui pourrait cependant favoriser la création d'une filière de production séparée aux Etats-Unis.

Les modélisations économiques ne font pas de distinction entre le porc et les autres viandes, mais prévoient bien que la disparition des tarifs douaniers pourrait provoquer à la fois une baisse du secteur européen des « viandes blanches », allant jusqu'à 9 % dans les pays baltes, et « d'importantes importations supplémentaires ainsi que (...) de nouvelles difficultés économiques pour les producteurs européens » (Bureau, et al., 2014 p 57).

Introduction

Depuis 2001, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a tenté de négocier un accord économique entre ses 164 pays membres, dans un processus que l'on a appelé le cycle de Doha. Ces négociations se sont enlisées à la fin des années 2000, mais à leur place, on a vu proliférer une multitude d'accords bilatéraux de libre échange. Ces dix dernières années, l'Union européenne a signé des accords commerciaux avec la Colombie et le Pérou, l'Ukraine, l'Afrique du Sud et le Vietnam. En 2011 le gouvernement des Etats-Unis et la Commission européenne mirent en place le « Groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance ». Ce groupe énonça les termes définissant le « Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement » (TTIP ou plus communément TAFTA) entre les Etats-Unis et l'Union européenne, stipulant que l'accord commercial devrait « éliminer tous les droits de douane sur les échanges bilatéraux (...), en abandonnant tous les tarifs douaniers à l'exception des plus sensibles, dans un court délai » (High Level Working Group, 2013). Depuis lors, le TAFTA est devenu un enjeu politique et économique d'une extrême importance, si important que « le succès de l'actuelle Commission en dépendra grandement. », (Bendini, 2015, p.4).

Le commerce des produits agricoles n'est qu'un des secteurs en discussion dans le TAFTA et ne représente qu'une faible proportion des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Union européenne. En 2014, les produits agricoles représentaient 5,3 % de l'ensemble des exportations de l'Union européenne vers les Etats-Unis et 5,1 % du total des exportations des Etats-Unis vers l'Europe (Commission européenne, 2015a). L'agriculture a été néanmoins la cause de plusieurs conflits commerciaux épineux, comme ceux portant sur les subventions aux cultures, sur l'utilisation d'une hormone de croissance pour les bœufs et sur l'autorisation des organismes modifiés génétiquement (OGM). Enfin, l'agriculture a des conséquences directes sur l'environnement, les paysages et la santé publique, ainsi qu'une grande valeur culturelle, et elle peut compter sur des groupes de pression industriels très puissants des deux côtés de l'Atlantique.

Bien que l'agriculture ne représente qu'une faible proportion des échanges commerciaux actuellement en discussion, son importance dépasse largement son poids. C'est pourquoi, les Etats-Unis ont un objectif très clair pour ces négociations : « aider les ventes de produits agricoles états-uniens à atteindre leur potentiel complet, en éliminant les tarifs douaniers et les quotas qui font obstacle aux exportations. », (Office of the United States Trade Representative, 2014).

“Je ne vois pas comment un accord sur le TAFTA pourrait être accepté par le Congrès, s’il n’est pas soutenu par les milieux agricoles.”

James Mulhern, Président de la US National Milk Producer Federation, (Maler & Hutchinson, 2015).

“Aux Etats-Unis, les intérêts agricoles ne sont pas suffisamment puissants politiquement pour obtenir la conclusion d’un accord, mais ils sont certainement suffisamment puissants pour bloquer un accord qui a été négocié.”

Tom Vilsack, ministre de l'Agriculture. (Reuters, 2015).

BARRIÈRES COMMERCIALES

Les négociations du TAFTA couvrent deux domaines d'intervention des Etats qui ont des conséquences sur les échanges commerciaux. Le premier porte sur les tarifs douaniers et les quotas qui s'appliquent aux importations. Le second concerne toute une vaste série de réglementations et de procédures qui diffèrent entre les Etats-Unis et l'Union européenne et qui, dans le cadre des négociations commerciales, sont appelées « mesures non tarifaires ».

TARIFS DOUANIERS ET CONTINGENTS TARIFAIRES

Les tarifs douaniers sont des taxes ou des droits qui sont perçus sur les produits importés, avant qu'ils ne soient autorisés sur un marché. Ils sont généralement exprimés en pourcentage de la valeur du produit. Les tarifs douaniers protègent des producteurs nationaux, en élevant le prix des produits importés. Ils sont considérés comme une barrière au commerce. Une variante du tarif douanier est le contingent tarifaire : un tarif douanier nul ou faible est fixé pour les produits importés, jusqu'à un certain volume (quota ou contingent). Une autre variante est le contingent tarifaire préférentiel qui fixe un droit de douane nul ou faible sur un volume de produits importés d'un pays spécifique, ou d'un groupe de pays spécifiques. Les quotas peuvent être utilisés comme compromis, car ils permettent l'ouverture des marchés aux importations jusqu'à une certaine limite.

“MESURES NON TARIFAIRES”

La majorité des négociations commerciales se concentrent sur la réduction des tarifs douaniers, mais les Etats-Unis et l'Union européenne négocient aussi la réduction des « mesures non tarifaires ». Il s'agit des exigences légales qu'un produit importé doit respecter avant d'être vendu dans le pays importateur. On estime que 80 % des négociations du TAFTA portent sur les mesures non tarifaires, alors que 20 % seulement portent sur les tarifs douaniers (Euractiv, 2015)

Dans le cas de l'agriculture et de l'alimentation, les mesures non tarifaires se partagent en gros en deux catégories (Nations Unies CNUCED, 2015). Il y a d'abord les lois et les interdictions relatives à la sécurité alimentaire, à la protection de la santé des plantes, des animaux et des humains, celles qui empêchent l'entrée de ravageurs et de maladies, et celles qui protègent la biodiversité. Elles sont regroupées sous le nom de « mesures sanitaires et phytosanitaires » (SPS). La deuxième catégorie de mesures non tarifaires concerne les réglementations et exigences techniques qui sont différentes aux Etats-Unis et en Europe, comme l'enregistrement, l'étiquetage, l'emballage, le contrôle des produits alimentaires ou les exigences pour le transport. On les regroupe sous le nom de « barrières techniques au commerce » (BTC).

MESURES DE L’UNION EUROPÉENNE QUI SONT CONSIDÉRÉES PAR LES ETATS-UNIS COMME ÉTANT DES BARRIÈRES AU COMMERCE INJUSTIFIÉES



Mesures de l’UE

Interdiction de la viande de bœufs traités avec des hormones de croissance

Interdiction de la viande de porcs traités avec la ractopamine, une hormone de croissance.

Interdiction de la viande de porcs traités avec la ractopamine, une hormone de croissance.

Zones tampons pour empêcher la contamination des produits non-GM

Etiquetage des aliments GM

Interdiction des volailles traitées par rinçages chimiques de ‘réduction des agents pathogènes’

Limites de l’UE sur les résidus de pesticides autorisés dans les aliments

Seuil plus bas de l’UE pour le comptage des cellules somatiques dans le lait



Avis du gouvernement états-unien

“scientifiquement non justifiée” (US Trade Representative, 2014, p. 16)

“certains partenaires commerciaux prennent en compte des facteurs non scientifiques” (US Trade Representative, 2014, p. 19)

“commerciallement non faisable” (US Trade Representative, 2014, p. 44)

“non nécessaire et fastidieux” (US Trade Representative, 2014, p. 44)

“provoque des barrières techniques au commerce en laissant entendre à tort que ces aliments ne sont pas sûrs” (US Trade Representative, 2014, p. 21)

“ne semble pas reposer sur des bases scientifiques” (US Trade Representative, 2014, p. 47)

“seuils déraisonnablement bas” (US Trade Representative, 2014, p. 25)

“critère de qualité plutôt que critère de sécurité alimentaire” (US Trade Representative, 2014, p. 47).

“Notre lutte [contre le TAFTA] est une lutte, à la fois aux Etats Unis et dans l’Union européenne, en faveur d’une agriculture de dimension humaine, au lieu d’un modèle agricole industriel qui détruit à la fois l’environnement et la santé des humains, et dans lequel les animaux et les ouvriers sont exploités”

Coordination européenne de la Via Campesina (ECVC, 2015)

Répercussions du TAFTA sur les échanges commerciaux agricoles entre les Etats-Unis et l’Union européenne

Les Etats-Unis et l'Union européenne vendent des types de produits alimentaires et agricoles différents. Les exportations de l'Union européenne sont composées pour près des deux tiers, de produits transformés, axés vers le consommateur (Grueff & Tangerman, 2013), comme les vins, le whisky et les fromages. En revanche, les exportations des Etats-Unis sont dominées par des produits en vrac et les aliments pour animaux. Si l'Union européenne a un surplus commercial agricole avec les Etats-Unis qui s'élevait à 7,2 milliards d'€ en 2015, cela est largement dû aux alcools qui représentaient 45 % de la valeur des exportations en 2015 (Commission européenne,

20 principaux secteurs agro-alimentaires exportateurs, de l'UE vers les Etats-Unis (2015)	Millions d'€	Millions % du total	20 principaux secteurs agro-alimentaires exportateurs, des Etats-Unis vers l'UE (2015)	Millions d'€	Millions % du total
Spiritueux, liqueurs et vermouths	3 867	19,9	Fruits tropicaux frais ou séchés, noix et épices	2 695	22,5
Vins, cidres et vinaigres	3 321	17,1	Soja	1 727	14,4
Bières	1 468	7,6	Spiritueux, liqueurs et vermouths	823	6,9
Eaux et boissons gazeuses	980	5	Préparations alimentaires (non spécifiées)	523	4,4
Fromages	905	4,7	Vins, cidres et vinaigres	509	4,2
Préparations de légumes, fruits ou noix	834	4,3	Tourteaux d'oléagineux	432	3,6
Pâtes, pâtisseries, biscuits et pain	820	4,2	Tabac brut	365	3,0
Huile d'olive	800	4,1	Légumes : frais, réfrigérés et séchés	329	2,7
Chocolat, confiseries, crèmes glacées	653	3,4	Nourriture pour animaux de compagnie	307	2,6
Préparations alimentaires (non spécifiées)	493	2,5	Oléagineux, autres que soja	305	2,5
Animaux vivants	374	1,9	Blé	296	2,5
Caséine, matières albuminoïdes, amidons modifiés	351	1,8	Préparations de légumes, fruits ou noix	271	2,3
Gommes, résines et extraits de plantes	286	1,5	Caséine, amidons modifiés et autres	268	2,2
Légumes : frais, réfrigérés et séchés	269	1,4	Viande de bœuf : fraîche, réfrigérée et surgelée	236	2,0
Viande de porc : fraîche, réfrigérée et surgelée	268	1,4	Fruits frais et séchés, hors agrumes et fruits exotiques	210	1,8
Café non torréfié, thé en vrac et maté	265	1,4	Autres aliments et ingrédients pour animaux	204	1,7
Huiles essentielles	215	1,1	Huiles végétales non compris huile de palme et d'olive	200	1,7
Aliment pour animaux de compagnie	213	1,1	Acides gras et cires	172	1,4
Préparations carnées	191	1,0	Huiles essentielles	166	1,4
Fruits tropicaux, frais ou séchés, noix et épices	190	1,0	Produits non affectables	161	1,3
Produits restants	2 645	13,6	Produits restants	1 787	14,9
Total	19 407		Total	11 986	
Balance commerciale de l'UE avec les Etats-Unis			7 241		
Balance commerciale de l'UE sans les alcools			97		

COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE ENTRE LES ETATS-UNIS ET L’UE EN 2015 (COMMISSION EUROPÉENNE, 2016)

Les Etats-Unis sont le premier pays importateur de produits agricoles de l'Union européenne (Commission européenne, 2016), mais les échanges commerciaux de produits agricoles avec les Etats-Unis varient très fortement suivant les Etats membres de l'Union européenne. Pour de nombreux pays, en particulier hors de l'UE-15, les Etats-Unis ne sont pas un partenaire important. Les principaux exportateurs de produits agro-alimentaires vers les Etats-Unis sont la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et les principaux importateurs de produits états-uniens sont l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Bien qu'il soit souvent affirmé que les tarifs douaniers ne sont pas un obstacle majeur pour le commerce entre les Etats-Unis et l'Union européenne, les deux protagonistes fixent des tarifs douaniers sur les importations agricoles (voir Tableau).

En plus des tarifs douaniers, il y a de nombreuses divergences dans les réglementations, les mesures de sécurité, les procédures et les contrôles entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Ce sont les « mesures non tarifaires » qui entravent le commerce, mais qui ne sont pas mises en place dans ce but (voir Chapitre 1). Il est souvent difficile d'obtenir des détails sur ces mesures, mais les pays sont tenus de signaler toute modification à l'Organisation mondiale du commerce. Une analyse récente montrait que les Etats-Unis avaient notifié des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), nouvelles ou modifiées, sur 98 % des importations de produits agricoles et alimentaires, et des « barrières techniques au commerce » sur 87,6 % des importations. L'UE, de son côté, a notifié des mesures SPS, nouvelles ou modifiées, sur 97,6 % des importations alimentaires et agricoles, et des « barrières techniques au commerce » sur 100 % des importations (Bureau, et al, 2014).

Produits agricoles	Taux appliqués par les Etats-Unis sur les importations venant de l'UE	Taux appliqués par l'UE sur les importations venant des Etats-Unis
Produits laitiers	20,2%	42%
Sucre	18,7%	24,3%
« Autres préparations alimentaires »	9,4%	-
« Préparations alimentaires avec légumes »	7,6%	18,4%
« Préparations alimentaires avec céréales »	5,8%	8,5%
Légumes	4,8%	10,6%
Viande	4,7%	45,1%

LE PROBLÈME DES AIDES AGRICOLES

Les Etats-Unis et l'Union européenne utilisent des systèmes différents pour soutenir financièrement leur agriculture. Aux Etats-Unis, la Loi agricole de 2014 transforma les mécanismes de soutien, en un système de « gestion des risques » qui subventionne l'assurance des cultures. En revanche, dans l'Union européenne, près de 60 % des aides financières sont fournis sous la forme d'aides directes aux revenus, avec seulement 1 % d'assurance (DG Politiques internes, 2014). Le Règlement européen 1305/2013 exige des Etats membres, qu'ils mettent en place des mécanismes accrédités d'assurance pour les agriculteurs, mais la Commission faisait remarquer qu'« il est improbable que les outils de gestion des risques dans l'UE soient mis au point [d'ici 2020] » (DG Politiques internes, 2014, p.16)

Des deux côtés de l'Atlantique, les agriculteurs perçoivent des aides financières importantes, mais pour les organisations agricoles européennes, le système états-unien favorise la volatilité des prix, car il protège les agriculteurs lorsque les prix sont bas, alors que le système européen laisse les agriculteurs plus vulnérables face aux variations des prix (Confédération Paysanne). Une réforme des mécanismes d'aide à l'agriculture a été exclue des discussions du TAFTA, ce qui fait qu'en fin de compte, les agriculteurs états-uniens et européens pourraient se retrouver concurrents sur un marché unique, mais avec des mécanismes de soutien au secteur agricole différents.

PRÉVOIR LES EFFETS SUR L'AGRICULTURE

Bien qu'il soit proclamé haut et fort qu'un accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne sera bénéfique, rares sont les études qui ont essayé de modéliser les répercussions économiques du TAFTA sur l'agriculture et l'industrie alimentaire (voir Tableau).

La Commission européenne s'est appuyée sur l'étude de 2013 du Centre for Economic Policy Research (François, et al., 2013) pour pouvoir affirmer que le TAFTA serait économiquement bénéfique, mais cette étude examinait l'agriculture, la pêche et la sylviculture en tant que catégorie unique, comme s'ils s'agissait d'une seule et même activité industrielle. Bien qu'elle prévoyait une faible hausse de la production (0,03 % pour l'agriculture, la pêche et la sylviculture et 0,06 % pour les produits alimentaires transformés), il n'est pas possible, à partir de cette recherche, de différencier les impacts sur les différents secteurs agricoles. Qui plus est, la modélisation partait de l'hypothèse que les tarifs douaniers sur les produits agricoles seraient pratiquement éliminés, ce qui est fortement improbable, étant donné que les Etats-Unis et l'Union européenne ont maintenu des protections sur d'importants secteurs agricoles dans d'autres accords – l'UE notamment sur le porc et les Etats-Unis sur les produits laitiers.

Une analyse plus détaillée a été menée par le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) (Fontaigne, Gourdon, & Jean, 2013). Cette étude modélise les conséquences qu'aurait l'élimination d'un certain nombre de mesures non tarifaires qui touchent le commerce agricole, ainsi que les impacts de l'élimination des tarifs douaniers sur certains secteurs agricoles spécifiques. Cette étude prévoit certes, qu'un accord sur le TAFTA entraînerait une forte hausse du volume des échanges commerciaux agricoles, mais ce seraient principalement les producteurs états-uniens qui en profiteraient. C'est ainsi que la contribution de l'agriculture européenne au produit intérieur brut (PIB) baisserait de 0,8 %, alors que la production agricole états-unienne augmenterait, elle, de 1,9 %. Les auteurs laissent entendre que les principales augmentations du volume des échanges concerneront les produits laitiers, les plantes à fibres et la viande, et seront dues en grande partie aux exportateurs états-uniens. Dans le même temps, les secteurs les plus sensibles à une élimination des tarifs douaniers sont le secteur laitier des Etats-Unis et le secteur de la viande de l'Union européenne, en particulier celui du bœuf.

En 2014, le Parlement européen commanditait une étude détaillée pour modéliser les impacts du TAFTA sur l'agriculture (Bureau, et

al., 2014). Les chercheurs modélisèrent différents scénarios de réduction des tarifs douaniers et de suppression des mesures non tarifaires. Dans le « scénario de référence », le modèle prévoit que les exportations européennes vers les Etats-Unis pourraient augmenter de 56 %, mais que celles des Etats-Unis vers l'Union européenne pourraient connaître une hausse de 116 %. Tous les scénarios prévoient une baisse de la contribution de l'agriculture européenne au PIB, allant de 0,3 % à 0,7 %. Les chercheurs ont aussi trouvé qu'une suppression des tarifs douaniers avait peu d'impact sur le commerce, alors que les réductions des coûts liés aux mesures non tarifaires provoquaient des changements notables : la modélisation d'une réduction de 25 % des mesures non tarifaires de l'Union européenne sur les produits laitiers, par exemple, prévoyait que les exportations états-uniennes vers l'Union européenne augmenteraient de 2 000 %.

Cette étude analysait aussi les impacts au niveau des Etats membres. Elle prévoyait que les pays baltes pourraient connaître une baisse de 1,3 % de la production de l'ensemble du secteur agro-alimentaire, et une baisse de 9,6 % dans les secteurs porcins et volaillers (qui contribuent pour 12,4 % au PIB de ces pays). L'étude prévoyait aussi une baisse de la contribution au PIB, des fruits et légumes en Espagne et en Italie, des céréales en Espagne et en France, et des produits laitiers au Benelux, en Autriche, en Allemagne et au Royaume-Uni. Tous ces secteurs sont importants pour les pays concernés.

Etude	Hypothèses et méthodes	Prévisions
The Centre for Economic Policy Research (CEPR) (Francois, et al., 2013)	Accord « uniquement sur les tarifs douaniers » avec une réduction de 98 % de ces derniers Secteur agro-alimentaire divisé en « Agriculture, pêche et sylviculture » et « Aliments transformés »	Hausse de 0,03% de la production pour agriculture, pêche et sylviculture européennes. 0,06% d'augmentation de la production des aliments transformés de l'UE.
Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) (Fontaigne, Gourdon, & Jean, 2013)	Elimination des tarifs douaniers dans l'agriculture. 25% de réduction des mesures non tarifaires, en équivalent tarifaires (AVE). Commerce agricole décomposé en grandes catégories Boissons alcoolisées et alimentation étudiées séparément	Hausse de 168 % des exportations agro-alimentaires états-uniennes. Hausse de la contribution de l'agriculture au PIB des Etats-Unis de 1,9 % (6,6 milliards de dollars, cours de 2007) 149 % d'augmentation des exportations agro-alimentaires de l'UE La contribution de l'agriculture au PIB de l'UE chute de 0,8 % (5,8 milliards de dollars, cours de 2007) Baisse de la contribution de l'agriculture au PIB : Allemagne -1,2 milliard de dollars; R-U : -1,1 milliard de dollars ; France : - 700 millions de dollars ; 'Europe du sud' : -1,1 milliard de dollars.
Parlement européen (Bureau, et al., 2014)	Plusieurs scénarios modélisés. Scénario de 'Référence' : 25% de réduction des mesures non-tarifaires, élimination de tous les tarifs douaniers en 2025. Commerce agricole partagé en deux catégories Impacts sur les états-membres/groupes d'états-membres	Augmentation des exportations de l'EU de 56 %, y compris boissons, tabacs, produits laitiers et 'autres produits' (y compris poissons et légumes préparés, farines et jus). Augmentation des exportations états-uniennes de 116 %, y compris 'autres produits alimentaires', produits laitiers, fruits et légumes, viande de volaille et céréales. Principale conséquence due à la réduction des mesures non tarifaires
Service de recherche économique du Ministère états-unien de l'Agriculture (USDA ERS) (Beckman, et al., 2015)	Utilisait des données plus récentes (2011) Pas d'étude au niveau des Etats membres, mais décompose le commerce agricole en 38 catégories. 3 scénarios: suppression de tous les tarifs douaniers et quotas ; suppression de mesures non tarifaires spécifiques ; effets de la préférence des consommateurs pour les produits domestiques	Augmentation des exportations des Etats-Unis de 5,475 milliards de dollars Augmentation des exportations de l'UE de 747 millions de dollars. Les exportations des Etats-Unis augmentent dans presque toutes les catégories alimentaires. Les prix du marché de l'UE baissent pour toutes les catégories alimentaires.



ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CETA ET DU TPP

Les accords de libre échange récemment conclus peuvent donner quelques indications sur la façon dont les produits agricoles vont être traités par les Etats-Unis et l'Union européenne dans le cadre des négociations du TAFTA.

Dans l'accord entre l'Union européenne et le Canada (CETA), l'Union européenne a accepté d'éliminer 92,2 % des droits douaniers sur les produits agricoles, puis 93,8 %, mais avec des exceptions (Commission européenne, 2014b).

- Le «système de prix d'entrée» a été maintenu pour les pommes, les agrumes, les kiwis, les laitues et endives, les pêches et nectarines, les poires, les fraises, les piments doux, le raisin de table et les tomates. (Cela permet de limiter les importations qui rentrent dans l'Union européenne en dessous d'un certain prix) ;
- Des quotas ont été fixés pour les importations à tarif douanier zéro, pour le bœuf, le porc et le maïs doux en boîte ;
- La viande de poulet et de dinde, les œufs et les produits à base d'œufs sont exclus de l'accord.

Dans l'accord de Partenariat transpacifique, les Etats-Unis ont accepté d'éliminer les tarifs douaniers sur presque toutes les importations agricoles des pays partenaires, mais ont fixé des quotas sur les importations de sucre et de produits laitiers. (USDA Foreign Agricultural Service, 2015).

Alors que l'Union européenne a maintenu des protections sur un large éventail de produits, il est manifeste que les Etats-Unis ont défendu avec force leur industrie laitière dans le TPP. Les produits laitiers sont soutenus par la Commission européenne comme étant un secteur représentant d'importants gains commerciaux dans le TAFTA, mais ce ne sera pas le cas si les Etats-Unis campent sur les mêmes positions que face à leurs partenaires du Pacifique.

L'étude la plus récente a été publiée par le Service de recherche économique du ministère états-unien de l'Agriculture (Beckman, et al., 2015). Bien que cette étude n'analyse pas les impacts au niveau des Etats membres, elle n'en fournit pas moins les informations les plus détaillées par secteur agricole, en décomposant les échanges commerciaux agricoles en 38 catégories. Les modélisations étudient la suppression des tarifs douaniers, mais aussi l'élimination de diverses mesures non tarifaires qui ont été identifiées par le ministère états-unien de l'Agriculture comme étant très coûteuses pour les Etats-Unis (voir Tableau). Le ministère de l'Agriculture états-unien prévoit que si elles étaient supprimées, les exportations états-uniennes augmenteraient fortement, mais qu'en contrepartie, cela entraînerait des chutes de la production et des prix du marché dans l'Union européenne.

Certaines modélisations du ministère états-unien semblent être trop ambitieuses, car les chercheurs partent du principe que l'Union européenne va supprimer toutes les mesures non tarifaires jugées coûteuses par les Etats-Unis. Ces scénarios ne tiennent pas compte des mesures qui ont été mises en place pour assurer la protection des consommateurs, ni du fait que l'Union européenne les a maintenues, même lors de conflits commerciaux. Ce serait une concession énorme si la Commission européenne supprimait toutes ces mesures, et il est peu probable que cela serait autorisé par le Parlement européen ou les états-membres.

Quelques-unes des mesures non tarifaires « controversées », mentionnées par le ministère états-unien de l'Agriculture (Arita, Mitchell, & Beckman, 2015)

Mesures non tarifaires	Portant sur	Coût exprimé en équivalent tarifaire (%), calculé par (Arita, Mitchell, & Beckman, 2015)	Prévision du ministère états-unien de l'Agriculture pour la suppression (Beckman, et al., 2015)
Restrictions par l'UE sur la viande produite avec utilisation d'hormones de croissance et certains antibiotiques	Bœuf	23 % – 24 %	Augmentation des exportations des Etats-Unis : 1,861 milliard de dollars. Production de l'UE : - 1,52 %
Restrictions par l'UE sur la viande produite avec utilisation de promoteurs de croissance, et autres mesures SPS	Porc	81 %	Augmentation des exportations des Etats-Unis : 2,394 milliards de dollars Production de l'UE : - 2,97 %
Restrictions par l'UE sur la viande avec utilisation de traitement de réduction des pathogènes (rinçages à l'eau de javel, etc.)	Volailles	102 %	Augmentation des exportations des Etats-Unis : 33 millions de dollars Production de l'UE : - 0,08 %
Autorisation et réglementation par l'UE des aliments produits avec des plantes GM	Soja	17 %	Augmentation des exportations de soja des Etats-Unis : 861 millions de dollars Augmentation des exportations de maïs des Etats-Unis : 361 millions de dollars
	Maïs	79 %	
Seuils maxima de l'EU pour les niveaux de résidus de pesticides et autres substances	Légumes	53 %	Augmentation des exportations des Etats-Unis : 466 millions de dollars Production de l'UE : - 0,04 % Augmentation des exportations de fruits des Etats-Unis : 187 millions de dollars
	Fruits	35 %	
Autorisation des importations états-uniennes de nouveaux fruits et légumes (évaluation des risques sanitaires)	Légumes	37 %	Augmentation des exportations de légumes de l'Union européenne : 613 millions de dollars Production de l'UE : - 0,04 % Augmentation des exportations de fruits de l'EU: 495 millions de dollars Production de l'UE : + 1,13 %
	Fruits	45 %	

Hormis ces mesures non tarifaires, le modèle du ministère états-unien analyse ce qui arrivera si tous les tarifs douaniers et les quotas d'importations sont supprimés des échanges commerciaux agricoles. L'étude prévoit une augmentation des exportations états-uniennes de 5,475 milliards de dollars, mais une augmentation de seulement 747 millions de dollars pour les exportations de l'Union européenne vers les Etats-Unis. Les exportations états-uniennes augmentent dans presque toutes les catégories, avec des baisses correspondantes des prix européens. La production de l'UE chute pour le riz, le blé, les céréales secondaires (y compris le maïs), les fruits, les noix, la betterave sucrière, « des cultures autres », les « bovins », les « porcins », la viande de bœuf, de porc et d' « autres viandes », le beurre, le petit lait, le sucre transformé, le riz transformé, et les aliments transformés pour animaux (voir Tableau 4 pour une sélection d'exemples). Les hausses des exportations européennes sont modestes et, même lorsque la production de l'Union européenne augmente, les prix des marchés européens chutent quand même. Cela englobe aussi les secteurs alimentaires (tels que fromages, fruits et légumes) qui sont considérés comme présentant un « intérêt offensif » pour l'Union européenne.

Sélection d'exemples de prévisions modélisées pour la suppression de tous les tarifs douaniers et contingents tarifaires dans les échanges commerciaux agro-alimentaires Etats-Unis/UE (Beckman, et al., 2015)

Catégorie d'aliments	Augmentation des exportations des Etats-Unis vers l'UE (en dollars)	Augmentation des exportations des Etats-Unis vers l'UE (%)	Modifications des prix du marché de l'UE (%)	Modification de la production de l'UE (%)
Bœuf	1,467 milliard	645	- 0,25	- 1,11
Préparations base de céréales	436 millions	44	- 0,15	0,05
Fruits et légumes préparés	372,5 millions	60,85	- 0,15	0,05
Porc	322 millions	181	- 0,32	- 0,01
Beurre	151 millions	206	- 2,33	- 0,86
Blé	114 millions	23,22	- 0,33	- 0,28
Riz paddy	98 millions	444,39	- 0,69	- 2,32
Fruits	94 millions	29,67	- 0,3	- 0,08
Petit lait	34 millions	435,08	- 0,68	- 0,06

Catégorie d'aliments	Augmentation des exportations des l'UE vers Etats-Unis (%)	Augmentation des exportations des l'UE vers Etats-Unis (%)	Modifications des prix du marché de l'UE (%)	Modification de la production de l'UE (%)
Fromages	325 millions	30,44	- 0,3	0,52
Huile végétale	95 millions	10,81	- 0,11	0,09
« Autres cultures »	70,6 millions	9,35	- 0,28	- 0,06

QUEL CRÉDIT PEUT-ON ACCORDER À CES MODÉLISATIONS ?

Comme les négociations du TAFTA sont tenues secrètes, toutes les études de modélisation ont, par la force des choses, dû formuler des hypothèses concernant les réductions de tarifs douaniers et l'élimination de mesures non tarifaires. A cet égard, les modélisations représentent plus des possibilités que des prévisions. En outre, l'extrême complexité du commerce agricole fait qu'« il est impossible de mener une analyse détaillée et précise de tous les enjeux et de tous les secteurs dans le même cadre général », (Bureau, et al., p. 33).

Toutes ces modélisations utilisent le modèle d'équilibre général calculable (EGC) du Projet d'analyse mondiale des politiques commerciales (GTAP), qui repose sur les bases de données du GTAP. L'utilisation de ce type de modélisation a été critiqué à cause des hypothèses économiques qu'intègrent ces modèles (Raza, et al., 2014), et des questions ont été soulevées quant à leur capacité à modéliser précisément la complexité des marchés agricoles et des mesures non tarifaires. Les auteurs du rapport du Parlement européen, par exemple, indiquent qu'ils ne peuvent pas faire la différence

entre le commerce du bœuf traité aux hormones et celui du bœuf non traité. Ils affirment aussi que dans le cas du sucre et des agrocarburants, « les politiques dans ces secteurs sont si complexes dans la pratique, qu'elles ne peuvent être modélisées avec précision dans un cadre de portée générale » (Bureau, et al., 2014, p.33).

Le Parlement européen a commandité le Centre for European Policy Studies afin d'évaluer les modélisations du CEPR (Centre for Economic Policy Research) et du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales). Dans sa conclusion, il convenait que le modèle EGC était à la « pointe de ce qui se fait » et le meilleur outil de modélisation disponible actuellement, mais qu'il avait aussi ses inconvénients, notamment une analyse irréaliste des conséquences sur l'emploi. Bien que favorable dans l'ensemble à la démarche utilisée, il notait que le TAFTA diffère des autres accords de libre échange, car l'accent est beaucoup plus fortement mis sur l'harmonisation des réglementations et la suppression des mesures non tarifaires et qu'il est « extrêmement difficile de les aborder correctement dans quelque modélisation économique que ce soit, et que très peu d'exemples existent où cela a été tenté ». (Pelkmans, et al. , p.3)



Point sur les indications géographiques



Une indication géographique (IG) indique qu'un produit ne peut être produit que dans la région qui lui est traditionnellement associée : le champagne dans la Champagne, le jambon de Parme dans la région de Parme, etc. Bien que les indications géographiques aient été incluses dans l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), aucun accord sur un mécanisme international ne fut conclu, et les Etats-Unis ne les reconnaissent pas juridiquement⁸. Il y a donc principalement deux points conflictuels à propos des produits avec IG dans les négociations sur le TAFTA. Premièrement, la façon de protéger ces indications géographiques et deuxièmement, les noms qui devraient faire l'objet de cette protection.

On peut protéger un produit aux Etats-Unis par une certification ou une marque collective, mais les indications géographiques sont traitées comme des sous-catégories du système des marques, ce qui signifie que la protection est basée sur la différence que présente le produit et non pas sur son lieu de production. Il incombe aussi au propriétaire de défendre la marque, en agissant en justice contre les infractions. L'Union européenne considère en revanche que les indications géographiques nécessitent un système séparé et distinct de protection (fixé dans le Règlement 1151/2012), qui est mis en œuvre par l'Etat. Un produit ne peut pas avoir d'indication géographique, à moins qu'il ne soit fait dans une zone particulière, et même des mots comme « style » ou « imitation » ne sont pas autorisés. L'Union européenne a essayé d'étendre son système de protection des indications géographiques au travers de ses différents traités commerciaux bilatéraux, mais il y a un conflit majeur dans le cadre des négociations du TAFTA pour savoir quelle méthode, de l'euro-péenne ou de l'états-unienne, prendra le dessus juridiquement (O'Connor, 2015).

L'article 24 de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) stipule que les produits ne devraient pas jouir de la protection d'une indication géographique, si le nom est devenu « générique », comme dans le cas du fromage cheddar. Ce que l'on considère exactement comme générique est un autre point de litige entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Lorsque l'Union européenne négocia son accord commercial avec le Canada (l'Accord économique et commercial global – le CETA), elle obtint la protection de 173 noms de produits et exigea que les nouveaux producteurs canadiens de différents fromages - asiago, feta, gorgonzola et Munster - marquent sur leur étiquette « style », « type », ou « imitation » (Sinclair, Trew & Mertins-Kirkwood, 2014, p. 62). Cela provoqua l'indignation des lobbies de producteurs états-unis et un groupe de 177 membres du Congrès demanda aux Etats-Unis de rejeter dans le TAFTA, toute forme de protection des indications géographiques, affirmant que l'Union européenne tentait « de créer un accès exclusif au marché pour ses propres produits » (US Congress, 2014). Malgré tout, il semble que l'Union européenne ait une liste de 200 indications géographiques qu'elle veut protéger dans le cadre du TAFTA, y compris 75 fromages (Inside US Trade, 2014).



« Les indications géographiques maintiennent des emplois dans les zones rurales / la campagne. »

« Les indications géographiques aident les petits agriculteurs. »

« De nombreuses indications géographiques sont produites dans des zones rurales et souvent des zones pauvres. »

« des petits agriculteurs travaillant pour une indication géographique ... ont une alternative, au lieu de vendre à de gros acheteurs ou aux marchés de masse. »

(DG Agriculture et Développement rural, 2015d)

QUI EN PROFITE ?

La Commission européenne a fait valoir qu'une forte protection des indications géographiques dans le TAFTA est vitale pour les agriculteurs européens, qui, reconnaît-elle, vont être en position concurrentielle désavantageuse face aux producteurs états-unis (Hogan, 2015). Une analyse de la stratégie de la Commission montre toutefois que cela ne bénéficiera pas à la majorité des agriculteurs européens, ni même à ceux qui travaillent pour des produits et des vins avec indication géographique.

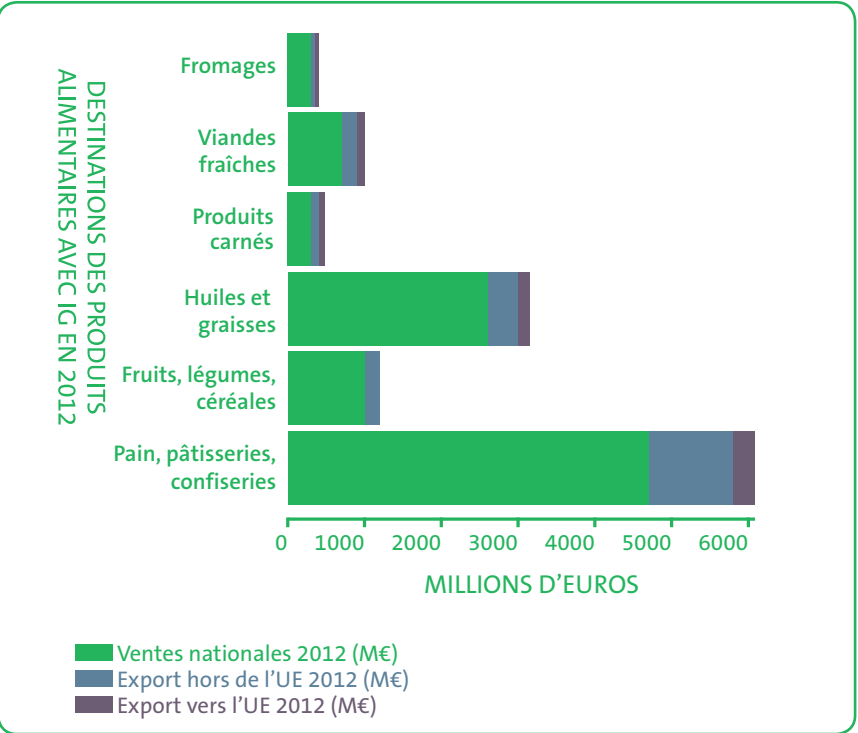
En 2015, il y avait 1 308 indications géographiques enregistrées pour des produits alimentaires dans l'Union européenne (DG Agriculture et Développement rural, 2015a), 2 883 pour les vins (DG Agriculture et Développement rural, 2015b) et 332 pour des spiritueux (DG Agriculture et Développement rural, 2015c). D'après la Commission, les ventes de ces vins et produits avec indication géographique s'élevaient à 54 milliards d'€ en 2010 (Clever, et al., 2012), soit 5,7 % de la valeur totale des ventes de vins et produits alimentaires dans l'Union européenne (956 milliards d'€). Pour ce qui est des exportations, les vins et aliments sous indication géographique représentent 15 % de ces dernières (11,5 % milliards d'€) et les Etats-Unis sont le principal pays importateur avec 3,4 milliards d'€ de produits sous indication géographique en 2010.

Bien que ces chiffres semblent étayer la forte insistance de la Commission européenne en faveur des indications géographiques dans le TAFTA, ses propres données laissent entrevoir que cette stratégie peut ne pas être aussi gagnante qu'elle le prétend. Une enquête de la Commission révélait que les vins et spiritueux représentaient 90 % de la valeur des produits avec indication géographique exportés, contre 9 % pour les produits alimentaires (Chever, et al., 2012). Trois états-membres produisaient 86 % des produits sous indication géographique exportés hors de l'Union européenne : la France (40 %), le Royaume-Uni (25 %) et l'Italie (21 %), et un petit nombre d'indications géographiques représentait une forte proportion de ces échanges : champagne, cognac, whisky écossais, Grana Padano et Parmigiano Reggiano.

En fait, les marchés nationaux et le marché européen sont beaucoup plus importants pour la vente de produits alimentaires sous indication géographique (voir Graphique). Une étude récente montrait que, même dans le cas du jambon de Parme qui est exporté hors de l'Union européenne, 60 % des producteurs fournissaient exclusivement le marché italien, alors que les exportations étaient dominées par des entreprises de production et de commercialisation de plus grande taille (Dentoni, Menozzi, & Capelli, 2012).

« [L'UE] souhaite protéger cette proposition de haute valeur ajoutée. Nous craignons que cela ne rende difficile, voire impossible, [l'entrée] sur le marché pour des produits commercialisés depuis des décennies sous ce même nom, un nom que nous considérons comme un terme relativement générique. »

Tom Vilsack, Ministre états-unien de l'Agriculture, (Michalopoulos, 2015)



Source : (DG Agriculture et Développement rural, 2015)

UNE LISTE COURTE

La stratégie de la Commission, lors des accords commerciaux précédents, consistait à négocier un nombre limité de produits spécifiques avec indication géographique. Dans la liste de 173 produits alimentaires soumise au CETA, seuls 14 Etats membres étaient représentés et seuls 6 produits provenaient de pays n'ayant pas appartenu à l'UE-15. Le CETA stipule expressément que tout ajout à cette liste d'indications géographiques protégées sera laissé à la discrétion du comité conjoint du CETA, et que le fait qu'un produit avec indication géographique soit enregistré dans l'Union européenne, ne signifie pas qu'il sera « par principe » ajouté à la liste protégée (Article 20.22 (2)). Ainsi, seule une petite proportion des indications géographiques enregistrées de l'UE seront probablement protégées par cette stratégie. Comme les organisations italiennes de producteurs le faisaient remarquer, la plupart des produits italiens avec indication géographique ne figuraient pas dans le CETA et leurs producteurs ne profiteront pas de ce type d'accord (Morgan, 2015).

Les groupes de pression des Etats-Unis résistent farouchement aux tentatives de l'Union européenne d'obtenir plus de protection, même pour ce petit nombre de produits avec indication géographique. Même si les deux parties s'accordent sur une liste de produits protégés, les avantages pour les producteurs européens ne seront que partiels et limités, en particulier pour les pays hors de l'UE-15. La stratégie de la Commission européenne en faveur des indications géographiques lors des négociations du TAFTA ne sera d'aucune aide ni pour la majorité des agriculteurs européens qui doivent faire face à la concurrence des importations états-uniennes, ni même pour la majorité des agriculteurs et producteurs européens qui élaborent des produits avec indications géographiques.

LA POSITION DES ETATS-UNIS

L'accord de Partenariat transpacifique (TPP) récemment conclu nous renseigne très clairement sur les options qui ont la faveur du gouvernement états-unien. Cet accord protège les indications géographiques par l'intermédiaire des marques déposées (Article 18.19), étend le principe que les indications géographiques sont un droit privé de propriété intellectuelle (plutôt qu'un droit protégé par un Etat), et prévoit une disposition comme quoi, une indication géographique ne peut être appliquée si le nom est considéré comme un nom générique dans le pays d'importation (Article 18.32.1c) (US Trade Representative, 2015). Toutes ces mesures vont à l'encontre de l'approche européenne, mais elles permettent aux Etats-Unis d'arguer du fait que le TAFTA devrait être en accord avec les traités qu'ils ont déjà signés avec d'autres partenaires commerciaux.



Répercussions sur la production de bœuf



Il y a bien quelques agriculteurs états-uniens qui élèvent leurs animaux sur des pâturages, mais la majorité des opérateurs commerciaux de viande de bœuf utilisent des parcs d'engraissement où le bétail est confiné et nourri avec un aliment à base d'un mélange de céréales (Service de recherche économique du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, 2012). En outre, le secteur bovin des Etats-Unis est contrôlé par de très grandes entreprises : 51 % des ventes de veaux et de bovins, en 2012, provenaient de seulement 2 % des opérateurs de parcs d'engraissement, ceux qui ont plus de 1 000 têtes de bétails (Service de recherche économique du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, 2012a) et les trois quarts du bœuf états-unien étaient dirigés vers 5 entreprises de conditionnement de la viande⁹.

La production de bœuf dans l'Union européenne a une structure différente et peut être divisée en deux types d'élevage. Les deux-tiers du bœuf européen sont un sous-produit de l'industrie laitière et la majorité des vaches laitières sont engraisées avec de l'ensilage (herbe et maïs fermentés), plutôt que sur pâturage. La production de viande de bœuf provenant de vaches laitières n'est pas directement liée au prix de la viande de bœuf. Bien que des prix bas pour le bœuf impactent les producteurs laitiers, la production dépend aussi des changements de la taille du cheptel laitier qui, lui, est lié au prix du lait.

Le système uniquement basé sur la viande de bœuf (souvent appelé système de la vache allaitante) repose sur des fermes généralement de petite taille et aux faibles revenus qui pratiquent un pâturage traditionnel extensif, souvent dans des zones écologiques sensibles. 94 % des fermes avec vaches allaitantes se trouvent dans les pays de l'UE-15, en particulier en Irlande, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni (Commission européenne, 2014a). Des modifications récentes dans la Politique agricole commune permettent aux Etats membres de réorienter une partie des financements pour aider les producteurs de bœuf (« aide volontaire couplée »), mais les pays de l'Union européenne ont choisi de réorienter des proportions différentes, ce qui laisse à penser que les aides données aux éleveurs de bœufs seront encore plus variables l'avenir.

Une analyse du Conseil pour le développement de l'agriculture et de l'horticulture du Royaume-Uni (ADHB, 2013a) signalait que, suite à ces changements, les aides, en tant que proportion du prix de production, pouvaient aller de 28 % à 150 %, suivant les Etats membres et la taille des fermes avec vaches allaitantes. Le revenu des éleveurs de bœufs sera protégé dans certains pays, alors que dans d'autres, les producteurs de bœufs seront extrêmement vulnérables aux variations des cours du marché.

COMPÉTITIVITÉ DU BŒUF ÉTATS-UNIEN SUR LES MARCHÉS DE L'UE (DEBLITZ & DHUYVETTER, 2013)

Le quintal du bœuf dans l'Union européenne peut coûter jusqu'à 150 € de plus qu'aux Etats-Unis. Les coûts de production de bœuf sont très variables à travers l'Union européenne, en particulier les coûts des aliments et des animaux, mais une étude utilisant des chiffres de 2010, montrait que les coûts de production pour des parcs de taille moyenne d'engraissement de bœufs aux Etats-Unis étaient plus bas que la presque totalité des différents types de production de l'UE. Même après transport vers l'UE, les coûts du bœuf états-unien étaient plus bas de 100 € par quintal.

Sans utilisation d'hormones, les coûts du bœuf états-unien s'élèvent et correspondent aux prix des fermes d'élevage européennes les plus performantes, mais ils demeurent encore meilleur marché que dans de nombreux pays membres. Le prix plus élevé dans l'UE reste une incitation à l'exportation. On s'attend à ce que les exportateurs états-uniens de bœuf se concentrent sur des morceaux haut de gamme, car les troupeaux de vaches laitières de l'UE peuvent satisfaire la demande en viande de bœuf meilleur marché. En outre, les importations des Etats-Unis risquent de supplanter la production domestique de l'UE plutôt que les importations en provenance d'autres pays, car le bœuf états-unien aura la même qualité que celui produit en Europe, mais coûtera moins cher.

FINLANDE

550 Fermes avec vaches allaitantes
56M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

SUÈDE

1 410 Fermes avec vaches allaitantes
91M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

POLOGNE

2 280 Fermes avec vaches allaitantes
172M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

RÉP. TCHÈQUE

620 Fermes avec vaches allaitantes
24M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

AUTRICHE

680 Fermes avec vaches allaitantes
12M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

ALLEMAGNE

1 860 Fermes avec vaches allaitantes

DANEMARK

650 Fermes avec vaches allaitantes
24M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

R-U

6 060 Fermes avec vaches allaitantes
45M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

IRLANDE

15 720 Fermes avec vaches allaitantes

BELGIQUE

1 430 Fermes avec vaches allaitantes
83M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

LUXEMBOURG

100 Fermes avec vaches allaitantes

FRANCE

10 290 Fermes avec vaches allaitantes
652M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

ESPAGNE

12 080 Fermes avec vaches allaitantes
228M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

PORTUGAL

3 060 Fermes avec vaches allaitantes
60M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

ITALIE

7 230 Fermes avec vaches allaitantes
108M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

SLOVÉNIE

2 050 Fermes avec vaches allaitantes
4M d'€ d'«Aides volontaires couplées»

Source : (DG Agriculture et Développement rural, 2013)



STRUCTURES ACTUELLES DES ÉCHANGES

En 1989, la Commission européenne mit en place une interdiction sur la production et l'importation de viande provenant de bœufs traités avec des hormones de croissance¹⁰, ce qui provoqua un conflit commercial prolongé avec les Etats-Unis. Il ne fut résolu qu'en 2009, lorsque l'Union européenne accepta d'importer un quota de 200 000 tonnes de bœuf non traité aux hormones, bénéficiant d'un tarif douanier zéro, en contrepartie d'une baisse des sanctions états-unien (Organisation mondiale du commerce, 2009). Ce quota a depuis été étendu à d'autres pays et en 2014, les Etats-Unis bénéficiaient d'un quota à tarif zéro pour 48 500 tonnes de bœuf¹¹. Pourtant, entre 2010 et 2013, les Etats-Unis n'exportèrent en moyenne que 22 400 tonnes par an vers l'Union européenne, ce qui est bien en deçà du quota autorisé (Commission européenne, 2015b). C'est probablement dû au fait qu'il n'y ait que trop peu de viande de bœuf états-unienne qui ne soit pas traitée avec des hormones. Une étude menée en 2013, estimait que le bétail des parcs d'engraissement aux Etats-Unis était traité à 84 %, avec des hormones de croissance (Deblitz & Dhuyvetter, 2013). Actuellement, le marché du bœuf non traité aux hormones n'est pas assez important pour favoriser le développement d'une filière états-unienne significative, mais cela pourrait changer si le TAFTA ouvre le marché de l'Union européenne.

TAFTA ET HORMONES DE CROISSANCE

Les documents publics de la Commission européenne concernant le TAFTA affirment que « la Commission européenne maintiendra ses restrictions sur les hormones ou facteurs de croissance dans l'élevage » (DG Commerce, 2015). En 2015, cependant, on apprenait que le Commissaire pour l'Agriculture, Phil Hogan, était intervenu lors d'une conférence du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis pour dire à des délégués que l'Union européenne était prête à discuter de tous les obstacles commerciaux limitant l'accès aux marchés agricoles « y compris des restrictions sur les pratiques de production de viande de bœuf, de porc et de volaille » (US Meat Export Federation, 2015).



PRÉVISIONS DES CONSÉQUENCES DU TAFTA

Les différentes études de modélisation s'accordent toutes sur le fait que le secteur bovin est très vulnérable face aux baisses des tarifs douaniers. Le modèle du CEPII prévoit une augmentation de 3,2 milliards de dollars de la production de « viande » états-unienne, avec des baisses correspondantes de production à travers toute l'Union européenne, s'élevant à 2,8 milliards de dollars (bien qu'il ne s'agisse pas exclusivement de bœuf) (Fontaigne, Gourdon, & Jean, 2013, p. Appendice).

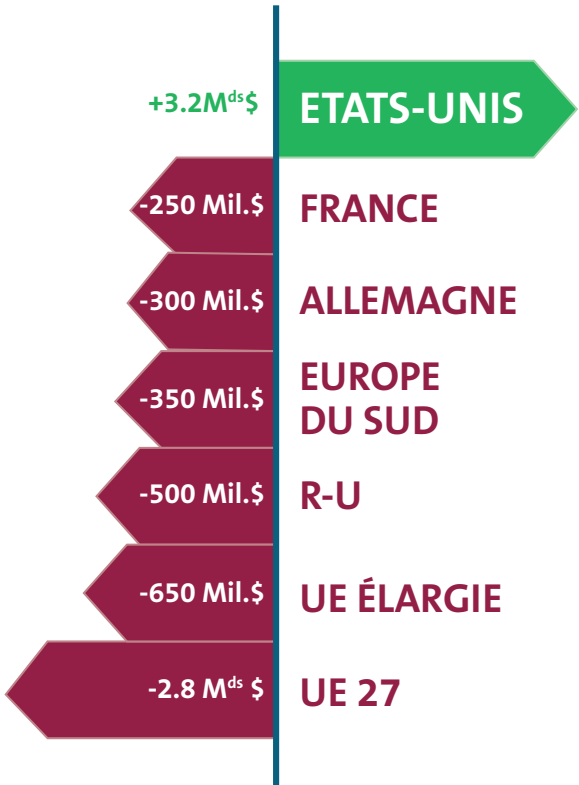
L'étude menée pour le Parlement européen prévoit des augmentations des échanges commerciaux de bœuf de 300 % à 400 % entre l'UE et les Etats-Unis, mais aucun détail n'est donné quant à l'impact sur l'élevage européen. Les auteurs indiquent que « le bœuf est un produit pour lequel ... les modèles ne fournissent guère de résultats fiables » (Bureau, et al., 2014, p. 55), mais ils mettent fortement en garde contre les conséquences du TAFTA sur le secteur bovin : « sans obstacle aux importations d'une source d'approvisionnement aussi compétitive et flexible que les Etats-Unis, il est probable que les importations puissent atteindre plusieurs millions [de tonnes] ». Si cela se produit, on peut s'attendre à ce que l'essentiel de la contraction de la production de bœuf dans l'Union européenne se produise dans les élevages de vaches allaitantes, très sensibles aux variations des prix, « avec des conséquences sociales et écologiques potentiellement très importantes pour certaines régions de l'Union européenne » (Bureau, et al., p. 49).

Le rapport du ministère de l'Agriculture états-unien prévoit qu'avec la suppression des tarifs douaniers et des quotas d'importation, un volume de bœuf états-unien d'une valeur de 1,5 milliard de dollars entrerait sur le marché de l'Union européenne et que la production européenne de bœuf subirait une contraction de 1,11 %. Si le problème de certaines « mesures non tarifaires » (interdiction du bœuf aux hormones) était aussi résolu, le ministère états-unien de l'Agriculture prévoit une augmentation des exportations de bœuf états-unien de 1,86 milliard de dollars et une contraction de la valeur de la production de bœuf de l'UE de 1,52 %. Ces chiffres sont cependant difficiles à interpréter, car il est très improbable que l'Union européenne élimine tous les tarifs douaniers et quotas, ou qu'elle accepte l'importation de bœuf aux hormones.

AUGMENTATION DU CONTINGENT D'IMPORTATION DE BŒUF ÉTATS-UNIEN

L'Union européenne aurait classé le bœuf dans la catégorie des « produits sensibles » pour les négociations du TAFTA (Interbev : Interprofession bétail et viande, 2015). Cela signifie qu'elle pourrait négocier une ouverture échelonnée du marché du bœuf, maintenir des quotas ou même l'exclure de l'accord commercial. Dans l'accord commercial du CETA, l'Union européenne a garanti au Canada un contingent d'importation de 50 000 tonnes de bœuf (montant jusqu'à 67 500 tonnes) qui bénéficie d'un tarif douanier zéro. Elle pourrait offrir aux Etats-Unis un contingent d'importation plus conséquent dans le TAFTA. En effet, l'industrie états-unienne du bœuf est bien plus importante que celle du Canada, et on peut donc s'attendre à ce que son contingent d'importation soit notablement plus important (Bureau, et al, 2014). Il semble que les Etats-Unis fassent pression pour obtenir un contingent 5 à 6 fois plus élevé que celui du Canada.

Prévisions du CEPII pour la production de viande



Même sans éliminer complètement les tarifs douaniers, les conséquences du TATFA sur les éleveurs européens de bœuf pourraient être graves. Si les Etats-Unis obtiennent un important contingent d'importation bénéficiant d'un tarif douanier zéro, cela pourrait favoriser le développement d'une filière d'approvisionnement séparée de bœuf non traité aux hormones. Ce dernier se vend déjà à un excellent prix aux Etats-Unis et Interbev, l'association des producteurs français, pense que les exportateurs états-uniens cherchent à conquérir le marché européen très lucratif de la surlonge de bœuf (Interbev : Interprofession bétail et viande, 2015). Selon des sources professionnelles, la majorité des importations de bœuf états-unien est constituée de quartiers arrières de bœuf de grande qualité qui concurrencent directement le bœuf haut de gamme produit par les éleveurs européens de vaches allaitantes.

Il est possible que le volume total du contingent de bœuf alloué par le CETA et le TAFTA au Canada et aux Etats-Unis, s'élève à 200 000 tonnes. Les organisations professionnelles européennes signalent de leur côté qu'on estime que l'ensemble du marché européen des surlonges de bœuf de haute qualité se situe entre 400 000 tonnes (Interbev : Interprofession bétail et viande, 2015) et 700 000 tonnes (Irish Farmers Association, 2015). Les importations des Etats-Unis et du Canada pourraient se tailler une large part du marché du bœuf haut de gamme aux dépens des éleveurs européens et ruiner le secteur de la vache allaitante.

Selon Interbev, l'organisation des producteurs français, les importations des Etats-Unis et du Canada provoqueraient une chute des prix qui pourrait entraîner « une baisse des revenus de 40 à 50 % pour les éleveurs de bovins français et européens » et « la disparition de ce secteur en tant que tel » en France

(Interbev : Interprofession bétail et viande, 2015)

Une étude récente modélisait l'impact sur le secteur irlandais de l'élevage bovin, qu'aurait l'obtention par les Etats-Unis, grâce au TAFTA, d'un contingent d'importation de viande de bœuf de 50 000 ou de 75 000 tonnes (Thelle, et al., 2015). Ces chiffres sont conformes à ce que de nombreuses prévisions avancent comme résultat des négociations, et c'est donc certainement le scénario le plus réaliste de toutes les modélisations économiques. L'élevage bovin est le secteur agricole le plus important en Irlande, avec une valeur de 2 milliards d'€ et plus de 100 000 fermes. 500 000 tonnes de bœuf irlandais sont vendues dans le reste de l'Europe chaque année, mais le revenu moyen d'une exploitation en 2014, se situait entre 10 000 € et 15 000 €. Le gouvernement irlandais estime que 40 % des fermes sont économiquement fragiles (Irish Farmers Association, 2015). La modélisation prévoit que si les Etats-Unis obtiennent un contingent de 50 000 tonnes, la production irlandaise augmentera de 2,3 %, mais la valeur globale baissera de 1,7 % (~ 34 millions d'€), suite à la chute des prix. Si un contingent d'importation de 75 000 tonnes est accordé, la production de bœuf irlandais baissera de 0,8 % et sa valeur chutera de 3,2 % (~ 64 millions d'€). Commentaires des auteurs : « si les importations de bœuf vers le marché de l'Union européenne visent principalement les morceaux de haute qualité, les résultats présentés risquent de sous-estimer la ... contraction de la production » (Thelle, et al., 2015, p. 64).

Le secteur bovin est un secteur ultra-sensible et il est très clair que le TAFTA le menace gravement, malgré les aides de l'Union européenne. Il n'y pas eu suffisamment d'études menées sur les impacts dans les différents pays.

Il est probable que l'Union européenne propose aux Etats-Unis, un contingent d'importation plus important, plutôt que d'éliminer l'ensemble des tarifs douaniers, mais cela aurait quand même de graves répercussions sur le secteur de production des vaches allaitantes.

Répercussions sur le secteur laitier



L'Union européenne est le premier producteur de produits laitiers au monde et exporte en moyenne 1,1 milliard de dollars de produits vers les Etats-Unis chaque année. Par contre, les Etats-Unis n'exportent que 87 millions de dollars de produits laitiers vers l'Union européenne. Les Etats-Unis, tout comme l'Union européenne, appliquent des quotas et des tarifs douaniers élevés pour limiter les importations de produits laitiers. D'après Eucolait, l'organisme européen du commerce des produits laitiers, la majorité des tarifs douaniers états-uniens sur les produits laitiers sont si élevés qu'ils « rendent les importations pratiquement impossibles », alors que « les tarifs douaniers de l'Union européenne ne permettent pas des importations régulières » (Eucolait, 2012). Par ailleurs, les Etats-Unis, comme l'Union européenne, appliquent des règlements et des mesures de sécurité alimentaire que chaque partenaire considère comme entravant le commerce, tels que :

- Les frais d'évaluation des importations de produits laitiers demandés par les Etats-Unis ;
- Le « Décret sur le lait pasteurisé » et le règlement « Grade A » des Etats-Unis ;
- Les normes états-uniennes d'identité pour les produits laitiers qui ne correspondent pas aux normes internationales ;
- L'interdiction par l'Union européenne de l'hormone de croissance bovine recombinante dans le lait ;
- Les exigences de comptage des cellules somatiques par l'UE (< 400 000/ml) qui sont plus strictes que les normes états-uniennes (< 750 000 /ml) (Eucolait, 2012).

Le commerce des produits laitiers est très complexe, car il va du lait liquide, aux produits commercialisés mondialement, comme les poudres de lait, le beurre et les fromages, en passant par les yaourts et les fromages haut de gamme protégés par une indication géographique. En outre, dans les entreprises, on trouve des multinationales comme Nestlé et Danone, et des petits producteurs individuels qui sont souvent des entreprises individuelles. Les agriculteurs obtiennent le meilleur prix pour le lait liquide, mais en moyenne, seulement 30 % de la production de lait de l'Union européenne est vendue comme boisson et le reste va à la transformation. Le prix que les producteurs reçoivent pour leur lait dépend des prix des marchés mondiaux des produits de base, comme le beurre et le fromage, et cela est aussi le cas pour le lait en tant que boisson (EFRA Committee, 2016).

Les changements de la Politique agricole commune, en particulier la fin des quotas laitiers, font que les producteurs de lait dans l'Union européenne vivent déjà des mutations économiques importantes, avec des prix en baisse et des aides au travers de paiements directs dont on prévoit qu'elles ne représenteront plus que 10 % du prix de production avec le nouveau règlement (AHDB, 2013a, p. 13), alors que les mesures de gestion des risques restent insuffisamment développées. Les organisations agricoles européennes font valoir en revanche, que le système états-unien « de type assurance » protège les agriculteurs lorsque les prix baissent, et qu'il peut favoriser une surproduction quand les prix sont bas, aggravant ainsi la volatilité du marché mondial (Irish Creamery Milk Suppliers Association, 2014) (confédération Paysanne).

PRÉVISIONS CONCERNANT LE TAFTA

Bien que les secteurs laitiers aux Etats-Unis et dans l'Union européenne soient fortement protégés, les études économiques de modélisation partent du principe que les tarifs douaniers vont être éliminés et qu'il y aura une réduction de 25 % des mesures non tarifaires. Il faut donc manier ces prévisions avec précaution. La modélisation du CEPPII (Fontaigne, Gourdon, & Jean, 2013) et celle du Parlement européen (Bureau, et al., 2014) ne différencient pas les divers secteurs du commerce laitier, mais elles prévoient toutes les deux que d'ici 2025, les exportations de produits laitiers des Etats-Unis vont accroître de 5,2 à 5,4 milliards de dollars, les auteurs indiquant cependant que ces résultats doivent être maniés avec prudence, à cause des incertitudes qui entourent la suppression des mesures non tarifaires (Bureau, et al., p. 38). Ils prévoient aussi que les exportations de l'Union européenne augmenteront beaucoup moins : 2,4 ou 3,7 milliards de dollars. Bien que les échanges dans les deux directions augmentent énormément, les secteurs laitiers des deux côtés de l'Atlantique gagneront peu en terme de valeur ajoutée, et dans un certain nombre de pays européens, la valeur produite par l'industrie baissera à cause de la chute des prix.



Prévisions des modifications de la production du secteur laitier, par pays

Etude de modélisation	Prévisions des modifications de la contribution du secteur laitier au PIB, par pays	
Parlement européen (Bureau, et al., 2014)	Etats-Unis	+1,1 %
	Autriche	-3,5 %
	Benelux	-2,7 %
	France	-1,2 %
	Allemagne	-1,9 %
	Irlande	-1,4 %
NB Les données pour les pays affichant une augmentation de la production ne sont pas présentées	R-U	-2,6 %
	Etats-Unis	+0,4 % (100Mil. \$)
	Allemagne	-1,5 % (300Mil. \$)
	R-U	-2,2 % (300Mil. \$)
	France	+0,6 % (100Mil. \$)
	'Europe du Sud'	+2,9 % (100Mil. \$)
	'Europe du Nord'	-2,9 % (200Mil. \$)
	'Nouveaux membres'	+0,4 % (100Mil. \$)

La modélisation du ministère états-unien de l'Agriculture est la seule étude qui analyse séparément les différents secteurs du commerce laitier. Elle prévoit que les exportations des Etats-Unis augmenteront dans quasiment tous les domaines du secteur laitier, tandis que les exportations de l'Union européenne n'augmenteront de manière significative que pour les fromages, avec des gains modestes dans d'autres domaines. Le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis prétend que c'est parce que l'Union européenne profite déjà de tarifs douaniers bas, mais le rapport du Parlement européen souligne que les obstacles majeurs au commerce sont les mesures non tarifaires : « le véritable développement des exportations dans ce secteur risque de dépendre fortement, dans la pratique, des domaines sur lesquels on se sera mis d'accord sur les indications géographiques, ainsi que sur les mesures sanitaires relatives aux produits fabriqués à partir de lait non pasteurisé » (Bureau, et al., 2014, p. 37).

Variations du commerce des produits laitiers, dues à l'élimination de toutes les barrières commerciales, telles que les prévoit le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis

Secteur laitier	Variations des exportations états-uniennes (dollars)	Variations des exportations de l'Union européenne (dollars)
Petit lait	+ 34 millions (433 %)	+ 0,11 millions (7 %)
Lait en poudre	+ 21,8 millions (908 %)	+ 0,29 millions (4,7 %)
Beurre	+ 151 millions (207 %)	+ 4,1 millions (12 %)
Fromages	+ 76 millions (997 %)	+ 329,1 millions (31 %)
« Autres produits laitiers »	+ 32,5 millions (126 %)	+ 4,28 millions (4,4 %)
Lait cru	-10 000 (-4,6 %)	+ 0,14 millions (5 %)

Prévisions du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis sur les prix du marché et sur la production dans le cas de l'élimination de toutes les barrières

Secteur laitier	Changements production Etats-Unis (%)	Variations des prix du marché Etats-Unis (%)	Changements production UE (%)	Variations des prix du marché UE (%)
Petit lait	0,05	0,24	-0,26	-0,79
Lait en poudre	-0,30	0,24	0,05	-0,38
Beurre	2,73	0,23	-0,82	-2,44
Fromages	-1,11	0,16	0,60	-0,41
Autres produits laitiers	0,00	0,24	0,16	-0,31
Lait cru	-0,14	0,31	0,17	-0,69

Les organisations agricoles européennes craignent les conséquences du TAFTA sur le revenu des agriculteurs, car le prix payé au producteur dépend des cours du marché des produits laitiers de base, comme le beurre, le fromage et les poudres de lait (International Dairy Magazine, 2014). Les différentes modélisations estiment dans leur ensemble que le TAFTA peut entraîner une baisse des prix payés au producteur. En réponse au rapport du CEPIL, une association d'agriculteurs irlandais prévenait que « si toute la baisse de la valeur ajoutée était absorbée par les agriculteurs, ce qui risque d'être le cas, les revenus des agriculteurs baisseraient en réalité avec le TAFTA, malgré une augmentation des exportations vers les Etats-Unis » (Irish Creamery Milk Suppliers Association, 2014). Le European Milk Board et la Confédération Paysanne ont mis en garde contre le fait que l'accord commercial pourrait exacerber les changements structurels qui déjà, concentrent la production de lait vers des producteurs et des pays de l'UE plus « efficaces » et entraînent une concentration régionale de la production des produits laitiers (European Milk Board, 2014), (Confédération Paysanne).

La Commission attache une grande importance à ce qu'une liste d'indications géographiques enregistrées - dont un nombre important sont certainement des fromages - soit protégée. Alors que les pressions contre les indications géographiques sont intenses aux Etats-Unis, les organisations laitières européennes ne sont absolument pas unies et elles se sont inquiétées de la stratégie de la Commission lors des négociations. Le commentaire de l'Irish Co-operative Organisation Society est très clair : « notre crainte ... est que l'équipe de l'UE sacrifie nos intérêts en abandonnant les tarifs douaniers et d'autres obstacles au commerce favorables aux produits irlandais, avec en retour un accord sur ces fromages avec indication géographique » (ICOS, 2015).



COMMENT LES ETATS-UNIS DÉFENDENT LEUR SECTEUR LAITIER

Dans le Partenariat transpacifique récemment conclu entre les Etats-Unis et d'autres pays du Pacifique, les tarifs douaniers et les contingents d'importation de produits laitiers ont été une des principales sources de difficultés lors des négociations. A un moment donné, ces points étaient même considérés comme étant l'obstacle principal en vue d'un accord (Dougherty, 2015). Il ne semble pas que les Etats-Unis aient fait la moindre concession sur les points techniques relatifs aux importations (Service de recherche du ministère états-unien de l'Agriculture, 2015), ni éliminé les tarifs douaniers sur les importations de ses principaux concurrents – Canada, Nouvelle-Zélande et Australie. Au contraire, les Etats-Unis

ont négocié des contingents d'importation pour chacun de ces pays. Lorsqu'il y a eu accord sur l'élimination d'un tarif douanier pour un produit, comme le lait en poudre australien, des garanties ont été mises en place pour 35 ans, ce qui permet aux Etats-Unis d'imposer à nouveau des droits si les importations australiennes dépassent un plafond convenu. Les organisations laitières d'Australie et de Nouvelle Zélande se sont plaintes de la stratégie défensive des négociateurs états-uniens et du fait qu'elles n'ont que très peu gagné avec cet accord TPP, accusant de « protectionnisme viscéral » l'industrie laitière des Etats-Unis (Astley, 2015).

L'industrie laitière de l'Union européenne est hétérogène, avec des secteurs qui ont des intérêts antagonistes face au TAFTA. Les producteurs de lait voient cet accord comme une menace particulièrement sérieuse et ils ont le sentiment que les intérêts de certains secteurs laitiers sont sacrifiés lors des négociations.

En revanche, le secteur laitier états-unien est très influent et le gouvernement des Etats-Unis le protège fortement.

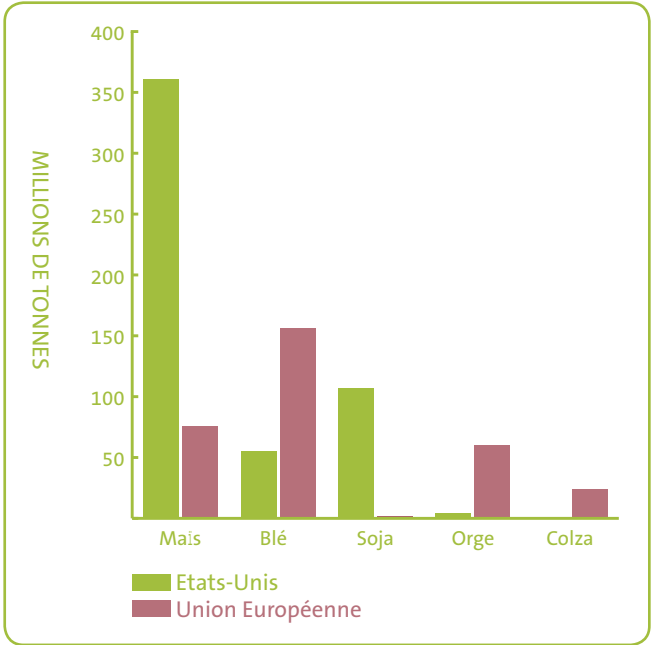
Le principal message véhiculé par la Commission est que l'Union européenne va augmenter son commerce de produits laitiers. Cette affirmation masque le fait que les producteurs pourraient se retrouver avec un prix du litre de lait plus bas, alors même que les exportations augmentent. Cela pourrait encore aggraver les changements structurels qui provoquent déjà la concentration et l'intensification de l'industrie laitière.

Les modélisations économiques prévoient une contraction de la production des états membres, en particulier en Autriche, au Benelux et au Royaume-Uni.

Répercussions sur les cultures arables

Les Etats-Unis et l'Union européenne sont des producteurs importants de céréales et d'oléagineux. Mais leurs principales cultures sont différentes (voir Graphique). Une comparaison directe n'est pas simple, mais on considère que les agriculteurs états-uniens ont des coûts de production moindre pour le maïs et le blé (Bureau, et al, 2014).

Bien que les Etats-Unis soient un important exportateur de céréales, oléagineux et produits dérivés, leurs échanges avec l'Union européenne sont assez insignifiants. Les Etats-Unis ne sont une destination importante pour aucune des céréales européennes, et bien que 22 % des importations « communes » de blé de l'Union européenne proviennent des Etats-Unis, elles ne s'élèvent qu'à 670 000 tonnes par an (comparé à une production totale de blé de l'UE de 156 millions). De



même, seulement 4 % du maïs importé provient des Etats-Unis (DG Agriculture et Développement rural, 2015e), à cause des inquiétudes que soulèvent le maïs GM. Le commerce des plantes oléagineuses est plus important, et, entre 2009 et 2013, l'Union européenne a importé 24 % de son soja des Etats-Unis (soit 2,9 millions de tonnes) et 4 % de sa farine de soja (soit 900 000 tonnes) (DG Agriculture et Développement rural, 2015e).

Les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne ont été empoisonnées par les divergences de vues sur la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, en particulier en lien avec les procédures d'autorisation des plantes modifiées génétiquement. Non seulement on retrouve ces divergences dans l'approche législative, comme dans la différence que fait l'Union européenne entre évaluation du risque et gestion du risque, mais aussi dans les opinions publiques : il y a en Europe une forte opposition des citoyens contre les plantes GM, ce qui fait que l'importation des céréales et oléagineux GM se limite à l'utilisation comme aliments pour animaux, agrocarburants ou à des fins industrielles. Bien que la Commission ait affirmé que le TAFTA n'affectera ni la législation ni les procédures relatives aux plantes GM, cette question représente de toute évidence, un « intérêt offensif » de première importance pour le gouvernement états-unien. Le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis prétend que la politique de l'Union européenne d'autorisation des plantes et aliments GM, basée sur le principe de précaution, coûte à l'industrie états-unienne du maïs 600 millions de dollars en marchés perdus (pour l'année 2011) et 1,1 milliard de dollars pour l'industrie du soja (Arita, Mitchell, & Beckmann, 2015). Le Service agricole pour l'étranger du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis a, quant à lui, affirmé que « les longs délais lors de l'examen des produits issus de biotechnologies doivent ... être abordés lors des négociations » (Service agricole pour l'étranger du ministère de l'agriculture des Etats-Unis, 2015). Le représentant du Commerce du gouvernement états-unien a explicitement exigé un meilleur accès pour les produits GM et affirmé que les procédures et réglementations relatives aux OGM agissent comme « des obstacles importants au commerce » (US Trade Representative, 2014, p. 43). Mais même si les Etats-Unis parvenaient à obtenir un certain succès dans « l'harmonisation » des autorisations des OGM dans le TAFTA, cela n'écarterait pas le principal obstacle qui est le refus par les citoyens européens des aliments GM.

LE BLÉ

La production européenne de blé est actuellement fortement protégée, avec des tarifs douaniers augmentant ou baissant en fonction des prix des marchés mondiaux, et amortissant ainsi les variations des prix pour les agriculteurs. Les tarifs douaniers de l'UE sur les importations de céréales vont de 40 % à 90 % et il y a des restrictions sur l'importation de blé de qualité inférieure pour l'alimentation des animaux, les Etats-Unis ayant un plafond de 592 000 tonnes pour leurs importations.

Les groupes de pression états-uniens du blé font tout pour que les tarifs douaniers et les plafonds d'importation soient supprimés (US Wheat Associates / National Association of Wheat Growers, 2013), et dans l'accord conclu récemment entre le Canada et l'Union européenne, les tarifs douaniers sur le blé canadien ont été supprimés. Selon le rapport du Parlement européen, « dans ce secteur, un accord commercial peut entraîner de fortes importations des Etats-Unis vers l'Union européenne » (Bureau, et al., 2014, p.57).

« Il est probable qu'une ouverture du commerce avec les Etats-Unis serait préjudiciable aux producteurs primaires du secteur des céréales et des oléagineux. »

UK Agriculture and Horticulture Development Board (AHDB, 2013b)

LES PRÉVISIONS DES MODÉLISATIONS

Toutes les modélisations s'accordent sur le fait qu'une suppression des tarifs douaniers dans le cadre du TAFTA, aura un impact négatif sur la production de céréales de l'Union européenne qui pourrait subir des baisses allant jusqu'à 6 %. Le modèle du CEPII prévoit que la valeur des céréales pour l'économie états-unienne augmentera de 1,2 milliard de dollars, avec une baisse correspondante dans l'Union européenne. L'étude du Parlement européen prévoit une hausse des exportations de céréales états-uniennes de 250 millions de dollars si les tarifs douaniers sont supprimés, mais de 2,9 milliards de dollars si les « mesures non tarifaires » sont réduites de 25 % (en d'autres termes, s'il y a harmonisation des procédures concernant les plantes GM). Dans le cas du blé, la modélisation du ministère états-unien de l'Agriculture prévoit un accroissement des exportations de blé de 109 millions de dollars (soit 22 %), mais des baisses des prix et de la production aux Etats-Unis et dans l'UE (voir Tableau).

Prévisions des variations dans la production de céréales avec le TAFTA

Etude de Modélisation	Variations prévues dans la valeur ajoutée des céréales (production)			
Parlement européen (Bureau, et al., 2014) NB Les chiffres des pays affichant des hausses de production ne sont pas indiqués	Etats-Unis	+1,3 %		
	Autriche	-2,3 %		
	Benelux	-3,5 %		
	Pays nordiques	-1,5 %		
	Espagne	-6,4 %		
	France	-2,1 %		
	Allemagne	-1,6 %		
	Irlande	-4,2 %		
	Italie	-2,4 %		
	Portugal	-6,2 %		
	R-U	-4,1 %		
CEPII (Fontaigne , Gourdon & Jean , 2013)	Etats-Unis	+2,9 % (1.3 milliard \$)		
	Allemagne	-2,5 % (200 millions \$)		
	R-U	-5,1 % (100 millions \$)		
	France	-1,9 % (200 millions \$)		
	‘Europe du Sud’	-4,6 % (700 millions \$)		
	Variation du prix du blé Dans l’Etats-Unis	Variation de la production de blé dans l’Etats-Unis	Variation du prix du blé Dans l’UE	Variation de la production de blé dans l’UE
USDA (Beckman, et al., 2015)	-0.06 %	-0.98 %	-0.68 %	-0.26 %

La modélisation du ministère de l'Agriculture états-unien prend aussi en compte les céréales secondaires (maïs, sorgho, millet) et prévoit qu'une suppression complète des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires dans le TAFTA entraînerait une hausse des exportations états-uniennes de 336 millions de dollars (soit 89 %) qui provoquerait une chute de 2 % de la production de l'Union européenne et de 1,16 % des prix (Beckmann, et al., 2015, p. 27). Les Etats-Unis prennent peut-être leurs désirs pour la réalité, car une « élimination des mesures non tarifaires » (en clair, une « harmonisation » des procédures d'autorisation et des mesures de contrôle et de traçabilité des OGM) serait une immense concession de la part de la Commission européenne, concession qu'elle a déjà exclue. Une chute de 2 % de la production de l'UE n'en demeurerait pas moins importante, en particulier pour la France et la Roumanie qui sont les deux principaux producteurs de maïs de l'UE (Eurostat, 2015).

Les prévisions du ministère de l'Agriculture états-unien pour le colza sont assez complexes. Il est indiqué que si une harmonisation des autorisations d'OGM entraîne une hausse des importations de soja vers l'UE, cela va provoquer une augmentation de la production de colza dans l'UE, car, si une partie plus importante de la production de soja états-unien part en Europe, des marchés s'ouvriront pour les exportations de colza européen dans d'autres pays hors de l'UE. Par contre, la seule suppression des tarifs douaniers n'aurait presque aucun impact sur le commerce du colza (Beckmann, et al., 2015). Le

rapport du Parlement européen (Bureau, et al., 2014) prévoit qu'une élimination des tarifs douaniers et une réduction des mesures non tarifaires entraîneraient une baisse des cultures d'oléagineux en particulier en Autriche (-1,1 %), au Benelux (-2 %), en Allemagne (-1,2 %), en Irlande (-2,4 %) et au Royaume-Uni (-1,8 %).

Il est difficile de déterminer les répercussions qu'aurait pour les agriculteurs de l'UE une élimination des tarifs douaniers, car les agriculteurs de cultures arables peuvent changer de culture, bien que cela puisse affecter leurs revenus, car les cultures ne sont pas forcément aussi rentables, les unes que les autres. Les rédacteurs du rapport du Parlement européen notent que les « conséquences d'un accord de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis pourraient entraîner des flux commerciaux dans le marché des céréales qui sont difficiles prévoir, à cause des substitutions possibles tant du côté de la demande que du côté de l'offre » (Bureau, et al., 2014, p. 56). Les changements de cultures peuvent avoir des répercussions écologiques, car la rotation des cultures a des conséquences directes sur l'abondance des plantes et des invertébrés (Hawes, et al., 2009), sur la biodiversité au sens large, l'érosion des sols, les émissions de carbone, l'emploi de pesticides et d'engrais (DG Environnement, 2010). Comme ces modifications sont trop complexes à prévoir, il est aussi impossible de préciser les conséquences écologiques.

Les prévisions des modélisations sont mitigées, mais laissent à penser qu’avec le TAFTA, les producteurs de cultures arables dans l’Union européenne seraient confrontés à des chutes de prix. La valeur de la production des cultures arables de l’UE pourrait chuter.

Bien que la Commission européenne ait affirmé que le TAFTA n’aura aucune conséquence sur les règlements et procédures encadrant les OGM, le gouvernement des Etats-Unis a clairement indiqué qu’il voulait que ces points fassent partie des négociations.

Répercussions sur la production de volailles



Les échanges commerciaux de volailles sont très faibles entre les Etats-Unis et l'Union européenne. En 2011, l'UE n'importait que 860 000 dollars de volailles des Etats-Unis, alors que les importations états-uniennes en provenance de l'UE s'élevaient à peine à 160 00 dollars. En fait, l'Union européenne est auto-suffisante en ce qui concerne la viande de volaille et produisait 14,1 millions de tonnes en 2014 (103 % de la demande) (A.V.E.C., 2015). Malgré cela, les Etats-Unis voient dans l'Union européenne un marché potentiel important, car elle importe aussi beaucoup de viande de volaille.

L'Union européenne autorise de faibles quotas d'importation de produits volaillers (264 000 tonnes de viande de poitrine salée, 251 000 tonnes de viande de poitrine cuite, 20 000 tonnes de viande non cuite). Des tarifs douaniers très élevés doivent être payés pour toute importation hors de ces quotas (jusqu'à 1,4 € par kilo). Mais comme les coûts de production des producteurs de volailles de l'UE sont très élevés, les importations peuvent encore être meilleur marché, même après paiement des tarifs douaniers. C'est ainsi que 800 000 tonnes de viande de volailles ont été importées en 2013 (Commission, 2014), pour une valeur d'environ 2 milliards d'€, provenant à 90 % du Brésil et de la Thaïlande (van Horne & Bondt, 2014). Actuellement, il existe un contingent d'importation à tarif douanier réduit pour les Etats-Unis, de 16 600 tonnes qui n'est pas pourvu.

DIFFÉRENCES DANS LA PRODUCTION

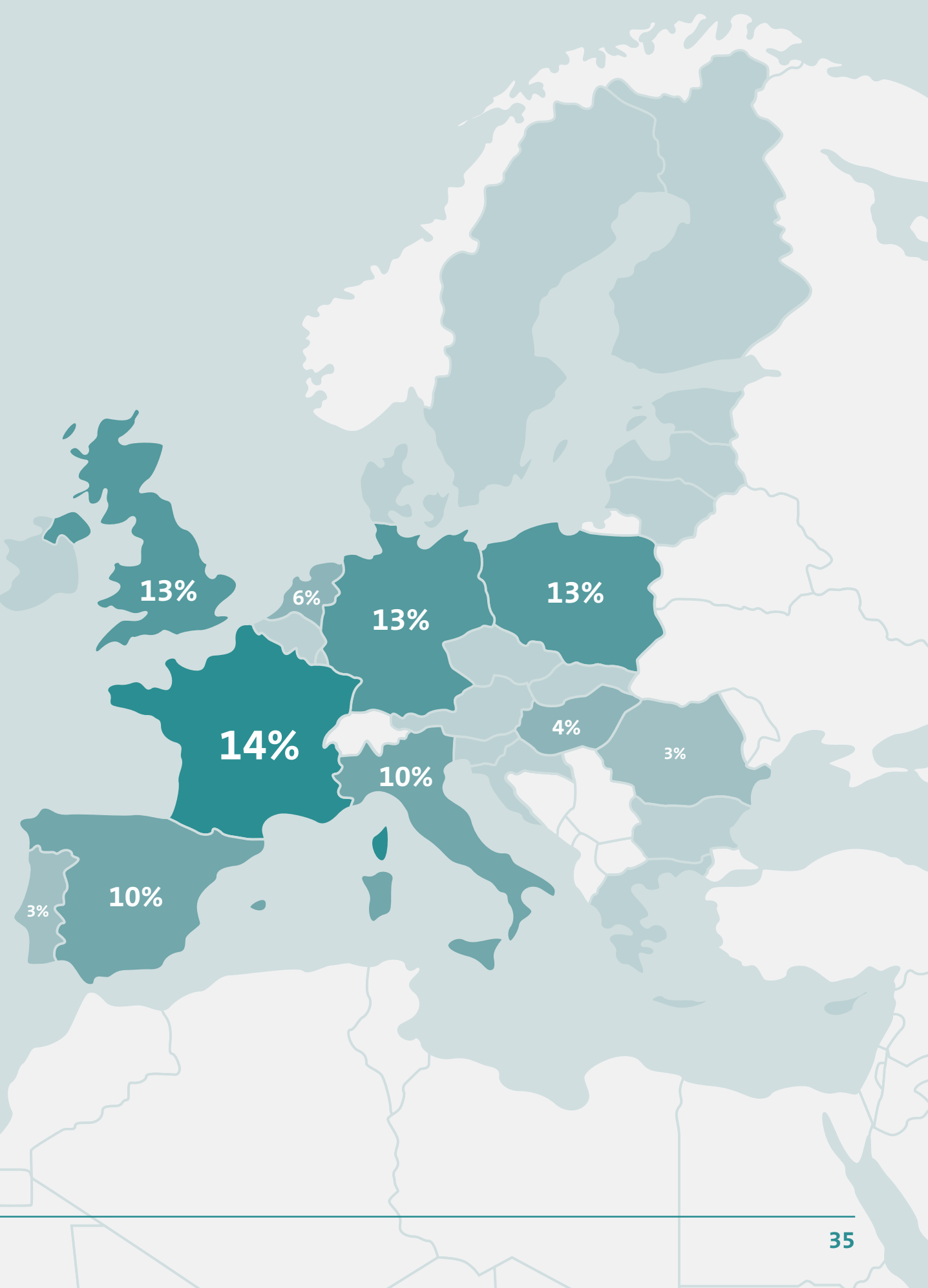
Tout comme les autres secteurs agricoles, la production de volailles est très diverse, allant des paysans élevant de petits troupeaux pour le marché local, aux unités industrielles ou « commerciales » de production de poulets de chair, contenant plusieurs milliers de volatiles. Les Etats membres qui ont la plus forte concentration d'exploitations avicoles commerciales (> 5 000 oiseaux par unité) sont la France, l'Espagne, la Pologne et l'Italie. La plus grande partie de la viande de volaille vendue dans les magasins européens provient de ces unités industrielles.

La production fermière de volailles n'en reste pas moins importante pour les petits et moyens agriculteurs. Il y a plus de 2 millions de petits élevages de volailles dans l'Union européenne, en particulier dans les pays hors de l'UE-15. La Roumanie, par exemple, compte 1,5 million de fermes produisant de la volaille, et seules 300 d'entre elles sont classées comme unités « commerciales ». Même chose en Grèce et au Portugal, où moins de 1 % des élevages de volailles sont classés comme unités commerciales de production de poulets de chair (van Horne & Bondt, 2014).



Aux Etats-Unis, la production de volailles est concentrée et 19 % des exploitations produisent 68 % de tous les volatiles vendus (USDA, 2012b). Elle est aussi fortement intégrée et la majorité des éleveurs de volailles travaillent sous contrat avec des compagnies de viande qui possèdent tous les maillons de la chaîne de production, y compris les aliments pour animaux ou le transport. C'est pour cela que certains se sont inquiétés aux Etats-Unis, du contrôle et du pouvoir qu'exercent de telles entreprises sur le secteur de l'élevage des volailles (Macdonald, 2014). D'autre part, il a été calculé que les normes plus strictes de bien être animal, de protection de l'environnement et d'hygiène de l'UE ajoutent 5 % de plus en frais de production et que les coûts pour les éleveurs états-uniens ne représentent que 78 % de ceux des éleveurs de l'UE, principalement parce que les aliments sont moins chers (van Horne & Bondt, 2014).

Principaux pays producteurs de volailles dans l'UE : en pourcentage de la production totale de l'UE



BIEN ÊTRE ANIMAL

Une différence essentielle entre l'Union européenne et les Etats-Unis réside dans le contrôle du bien être animal. La législation de l'UE fixe un minimum de normes de bien être pour les volailles élevées à l'intérieur, comme les normes concernant la densité maximale d'élevage, l'éclairage, la litière, la ventilation et l'alimentation (Directive 2007/43/CE). Depuis 2012, les poules pondeuses ne peuvent être gardées que dans des « cages aménagées » (avec un espace minimum de 750 cm²) ou autrement que dans des cages (Directive 1999/74/EC). Aux Etats-Unis, il y a des normes contractuelles ou volontaires pour le bien être des volatiles (National Chicken Council, 2012), mais comme les audits sont menés de façon privée, il est impossible d'établir la proportion d'éleveurs états-uniens qui s'y tiennent vraiment.

Le Syndicat national des agriculteurs du Royaume-Uni a déclaré : « Nous ne considérons pas que le système de production de volailles des Etats-Unis soit équivalent à celui du R-U. Nous pensons que le fossé qu'il y a entre les méthodes de production de l'Union européenne et celles des Etats-Unis est trop important et qu'il est irréaliste de rechercher un compromis. » (Meat Trades Journal, 2015).

Il y a des différences de politique en matière de sécurité alimentaire qui sont énormes. L'Union européenne n'autorise que l'eau pour laver la viande crue de volaille, ce qui nécessite des règles d'hygiène strictes pour les abattoirs et durant la transformation. Les Etats-Unis en revanche, autorisent des normes d'hygiène moins élevées (ce qui baisse les coûts), mais autorisent les rinçages de « réduction des pathogènes » - y compris l'eau de javel ou des solutions à base d'acide lactique - à la fin de la transformation, afin de supprimer les bactéries dangereuses. La viande de volaille qui a subi ces traitements n'est pas autorisée à l'exportation vers l'Union européenne.

Le Conseil national de la volaille des Etats-Unis considère que l'interdiction par l'Union européenne des rinçages antimicrobiens chimiques est « injustifiée » et « sans fondement scientifique » (National Chicken Council, 2013). De son côté, l'AVEC, l'Association européenne de l'aviculture, de l'industrie et du commerce des volailles, répond que « la Commission européenne devrait défendre et promouvoir le système européen basé sur le principe 'Mieux vaut prévenir que guérir' et la démarche dite 'De la ferme à la fourchette'. Ce système est fondamentalement différent de celui des Etats-Unis qui ne se concentre que sur la qualité lors de la phase finale de production. » (A.V.E.C., 2015).

Les producteurs européens de volailles pourraient non seulement être affectés par la question des tarifs douaniers, mais encore plus par tout compromis dans le TAFTA, touchant aux différentes normes de sécurité alimentaire. Certains s'inquiètent déjà de voir l'Union européenne céder aux pressions états-uniennes sur les rinçages antimicrobiens chimiques. Les rinçages à l'acide lactique ont été récemment autorisés pour la viande de bœuf, apparemment comme gage de bonne volonté à l'approche des négociations (Josling & Tangerman, 2014). Et plus grave encore, en 2014, la Commission européenne demandait à l'Autorité européenne de sécurité des aliments de se prononcer sur la sécurité d'emploi des rinçages à l'acide peroxyacétique sur les viandes de volailles, ce qui ressemble fort à un premier pas vers leur autorisation.

PRÉVISIONS DES MODÉLISATIONS

Sur quatre études économiques, trois n'analysent pas séparément les volailles et les œufs. Le rapport du ministère états-unien de l'Agriculture prévoit cependant que le TAFTA aura un faible impact sur les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Union européenne. En tenant compte des préférences des consommateurs, le rapport ne prévoit qu'une augmentation de 460 000 dollars des importations de viande de volailles états-uniennes vers l'Union européenne, même dans le cas où des mesures non tarifaires seraient supprimées (Beckmann, et al, 2015). Cela contredit fortement les commentaires du Conseil national de la volaille des Etats-Unis qui a déclaré que « si les négociations sur le TAFTA sont menées à terme avec succès, les producteurs états-uniens de volailles espèrent pouvoir commercialiser plus de 500 millions de dollars de produits vers l'Europe annuellement » (National Chicken Council, 2013).

Des chercheurs de l'Université de Wageningen (van Horne & Bondt, 2014) ont examiné en détail la compétitivité des volailles états-uniennes sur le marché de l'Union européenne, pour essayer d'expliquer pourquoi le TAFTA ne semble pas être à la hauteur des espérances des éleveurs états-uniens. Avec une réduction de 50 % des tarifs douaniers, les produits états-uniens pourraient entrer sur le marché européen à un prix plus bas que les coûts de production des éleveurs européens, mais la viande des volailles états-uniennes serait plus chère que les produits brésiliens qui représentent actuellement la principale source d'importation de l'Union européenne. Pour les chercheurs, les producteurs brésiliens peuvent encore baisser leur prix pour maintenir leur part de marché. En clair, les volailles états-uniennes ne seraient pas nécessairement préférées aux importations actuelles vers l'UE et cela peut expliquer pourquoi le ministère états-unien de l'Agriculture ne prévoit qu'une faible hausse des échanges commerciaux.

Alors que les producteurs européens doivent respecter une législation stricte sur le bien être animal, il n'y a aux Etats-Unis qu'un code volontaire pour les éleveurs états-uniens. Les normes de sécurité et d'hygiène sont également très différentes, avec la démarche de l'Union européenne, dite « De la ferme à la fourchette », qui est plus stricte et plus coûteuse.

Les échanges commerciaux de volailles entre les Etats-Unis et l'Union européenne sont présentement très faibles, mais le secteur européen de la volaille s'inquiète de l'autorisation dans l'UE des rinçages chimiques antimicrobiens, car ils ouvriraient la porte aux importations états-uniennes.

Il semble de plus en plus évident que la Commission européenne prépare l'autorisation de ces rinçages pour les produits volaillers.

Si cette question est résolue et qu'un contingent d'importation plus important est accordé aux Etats-Unis, les produits états-uniens devront quand même affronter la forte concurrence du Brésil et de la Thaïlande.

Aucune des modélisations ne s'est penchée sur les conséquences du TAFTA sur la production d'œufs.

Répercussions sur la production de porc



La production européenne de porc est concentrée dans les états-membres de l'UE-15, à l'exception de la Pologne. Elle est deux fois plus importante que celle des Etats-Unis (21,4 millions de tonnes pour 10,5 millions de tonnes – DG Agriculture et Développement rural, 2014). Elle est aussi plus industrialisée avec 1,5 % des unités de production fournissant 75 % des cochons. On estime que les coûts de production par cochon sont malgré tout, 29 % plus élevés qu'aux Etats-Unis (USITC, 2014). L'industrie états-unienne du porc est aussi très concentrée et la majorité des fermes sont spécialisées dans les différentes phases de la vie des animaux (naissance, post-sevrage engraissement). 91 % des cochons passent par des unités contenant plus de 5 000 animaux, spécialisées dans l'engraissement jusqu'au poids du marché (McBride & Key, 2014).

BIEN ÊTRE ANIMAL

L'Union européenne a tout un éventail de mesures législatives relatives au bien être animal dans l'élevage, et plusieurs Etats membres ont leurs propres normes, plus strictes. Les pratiques comme l'emploi de stalles resserrées pour les truies, la coupe routinière de la queue ou l'utilisation d'attaches pour les truies, ont toutes été interdites. Les truies en gestation doivent être gardées en groupe. Il y a des normes minimales pour les bâtiments et des cours de formation pour les employés (Directive 2008/120/EC). L'Union européenne fixe également des exigences minimales de confort pour le transport et l'abattage des animaux, ces deux secteurs étant plus stricts qu'aux Etats-Unis (World Animal Protection/Humane Society International, 2014).

Les Etats-Unis n'ont pas de législation fédérale sur le bien être animal des animaux de ferme. Les normes pour le transport et l'abattage varient d'un Etat à l'autre (World Animal Protection/Humane Society International, 2014). Bien que neuf Etats aient voté des lois interdisant les stalles pour truies, la majorité des dispositions relatives au bien être animal aux Etats-Unis sont contractuelles (comme les exigences des détaillants en alimentation) ou reposent sur des directives volontaires. Le Conseil national états-unien des producteurs de porc a demandé aux négociateurs états-uniens d'exclure des négociations sur le TAFTA, toute « proposition de l'Union européenne qui ne soit pas basée sur des faits scientifiques et qui pourrait, si elle était appliquée, agir comme un obstacle important au commerce (par exemple les mesures sur le bien être animal). (National Pork Producers Council, 2013)

Le marché européen du porc est le second derrière celui de la Chine et est fortement protégé. L'ensemble des quotas d'importation de produits à base de porc provenant de tous les pays de l'OMC représente moins de 80 000 tonnes (Règlement CE 806/2007 ; Règlement CE 1382/2007). Dans les négociations sur le CETA cependant, l'Union européenne a récemment accepté un quota à tarif douanier zéro de 75 000 tonnes pour le porc canadien (DG Commerce, 2014), que les producteurs canadiens chiffreraient à 400 millions de dollars. Etant donné cette concession faite au Canada qui est un producteur de porc moins important que les Etats-Unis, il est tout à fait possible qu'un contingent d'importation à tarif zéro plus important soit offert aux Etats-Unis durant les négociations du TAFTA.



RACTOPAMINE

La ractopamine est une hormone bêta-agoniste qui favorise la croissance. C'est un de ces nombreux promoteurs de croissance qui sont largement utilisés dans la production états-unienne de viande, mais qui sont interdits dans l'Union européenne. Un lien a été établi entre son emploi et l'augmentation de l'agressivité, des problèmes de rythme cardiaque et de la claudication chez les cochons. L'Autorité européenne de sécurité des aliments a évalué la ractopamine en 2009, en particulier sa capacité à provoquer des effets sur le système cardio-vasculaire humain et concluait qu'aucun seuil de résidu n'est assez bas pour protéger les personnes les plus vulnérables (EFSA, 2009). L'Union européenne a interdit la vente de viande de porc contenant des résidus de ractopamine à cause des risques pour les consommateurs, et des interdictions ont aussi été prononcées en Chine et en Russie.

En 2012, le Codex Alimentarius (instance internationale coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation – en anglais, la FAO) fixait de façon controversée, une limite maximale de résidu (LMR) pour la ractopamine, mais le Parlement européen votait en faveur du maintien de l'interdiction. Il apparaît improbable que l'Union européenne change sa position sur cette substance chimique et personne ne s'attend à ce que la viande de porc traitée à la ractopamine puisse avoir accès au marché européen grâce au TAFTA, même si les groupes de pression états-uniens demandent qu'elle soit autorisée si elle est étiquetée (Byrne, 2015).

Le Conseil national états-unien des producteurs de porc a fait pression pour que les tarifs douaniers soient complètement éliminés (National Pork council, 2013), mais en réalité, ce ne sont pas les principaux obstacles aux importations en provenance des Etats-Unis. La plus grande partie du porc états-unien est interdit à la vente dans l'Union européenne, car celle-ci n'autorise pas la commercialisation de viande présentant des résidus de ractopamine. On estime qu'entre 60 % et 80 % des cochons sont traités aux Etats-Unis avec cette substance chimique (Strom, 2015) et de ce fait, les importations de porc des Etats-Unis ne s'élevaient qu'à 4 899 tonnes en 2012 (National Pork council, 2013).

Les exportations états-uniennes de porc à destination de l'Europe doivent passer par le programme « Porc pour l'Union européenne » qui certifie que la ractopamine n'a pas été utilisée, des tests sur les résidus étant menés par un laboratoire canadien. Le ministère états-unien de l'Agriculture a cependant mis en place récemment un programme de certification « n'a jamais été nourri aux bêta-agonistes » et l'on note aussi des mesures prises pour développer l'infrastructure et la production de porc sans ractopamine, dans le but de fournir le marché chinois (National Pork Board, 2015). Ainsi, si l'Union européenne concède un contingent d'importation aux Etats-Unis durant les négociations du TAFTA et si elle accepte les centres de dépistage situés sur le sol états-unien comme élément « d'harmonisation des procédures », cela pourrait faciliter le développement d'une filière séparée de viande de porc sans ractopamine pour le marché européen. Est-ce qu'un tel compromis est acceptable pour les Etats-Unis ? La question reste posée. Le Conseil national états-unien des producteurs de porc déclarait que « les producteurs états-uniens de porc n'accepteront aucun accord, si ce n'est la levée complète de l'interdiction par l'Union européenne de l'emploi de la ractopamine ». (National Pork Producers Council, 2013, p. 4)



PRÉVISIONS DES MODÉLISATIONS

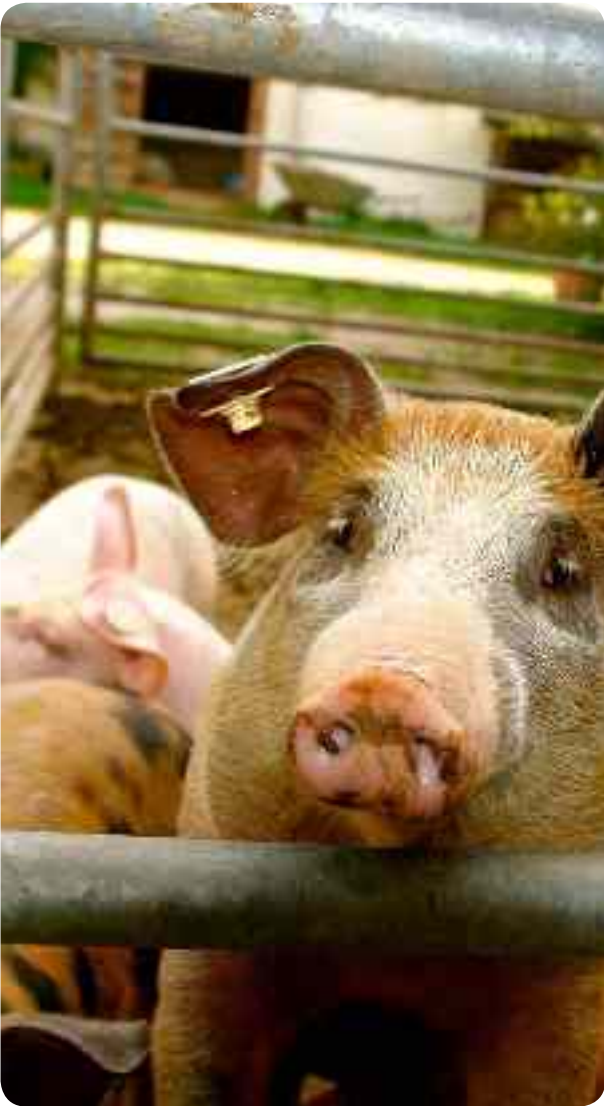
Sur les quatre modélisations, deux ne font pas de différence entre le porc et les autres viandes. L'étude du Parlement européen inclut le porc dans les « viandes blanches » et prévoit des baisses importantes de la production dans ce secteur, en particulier pour les pays baltes et la France. Cette étude se base par contre sur une élimination complète des tarifs douaniers, alors que le porc est un des secteurs les plus protégés de l'agriculture européenne. Une élimination complète des tarifs douaniers romprait avec la politique des accords commerciaux précédents où des contingents d'importations ont été négociés.

Baisse prévue pour la production de « viandes blanches » par l'étude du Parlement européen (Bureau, et al., 2014)

Etats membres ou groupe d'Etats membres	Baisse prévue pour les « viandes blanches » avec une élimination complète des tarifs douaniers et une réduction de 25 % des MNT
Pays baltes	-9,6 %
France	-4,5 %
Irlande	-2,7 %
Pays nordiques	-2,1 %
Allemagne	-2,0 %
R-U	-2,0 %
Benelux	-1,4 %
Autriche	-1,2 %
Italie	-1,0 %

Les auteurs font toutefois le commentaire suivant : « si les Etats-Unis devaient obtenir un accès au marché européen [des viandes blanches] sans tarif douanier, cela pourrait entraîner des importations supplémentaires et de nouvelles difficultés économiques pour les producteurs européens ». (Bureau, et al., 2014, p. 57)

Le ministère états-unien de l'Agriculture prend aussi comme hypothèse, une suppression complète des tarifs douaniers et des contingents d'importation, ainsi qu'une élimination des « mesures non tarifaires ». Sa modélisation prévoit que les exportations de porc états-unien vont augmenter de 1,2 milliard, soit presque 2 000 %. Le prix sur le marché européen chuterait de 0,56 % et la production de 1,93 %. Il faut cependant manier ces chiffres avec précaution. Il est en effet fort improbable que l'Union européenne supprime tous les tarifs douaniers sur les importations de porc, et la « mesure non tarifaire » la plus importante appliquée au porc, celle qui concerne la ractopamine. On a vraiment du mal à imaginer que le Parlement européen et les Etats membres acceptent des importations traitées à la ractopamine. Des accords d'harmonisation permettant aux producteurs états-uniens de développer un secteur sans ractopamine paraissent plus probables.



Les modélisations économiques concernant le porc sont insuffisamment détaillées ou partent d'hypothèses peu probables dans la réalité. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions solides sur les impacts du TAFTA.

La ractopamine demeure un point de litige important, mais une filière de porc sans ractopamine pourrait se développer aux Etats-Unis.

L'Union européenne a toujours maintenu une forte protection contre les importations de porc. Il est plus probable que l'UE propose un contingent d'importation de porc qu'une suppression des tarifs douaniers.

Nous ne disposons pas de modélisation suffisante des impacts sur les producteurs européens de porc, qu'aurait un important contingent d'importation de porc sans ractopamine.

Conclusions

Entre les Etats-Unis et l'Union européenne, l'histoire des contentieux commerciaux et des divergences d'opinion portant sur l'agriculture est déjà longue, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, la sécurité des consommateurs, le bien être animal et les soutiens à l'agriculture. Même si des marchés sont ouverts par le TAFTA, les agriculteurs européens et états-uniens continueront de travailler dans des conditions très différentes et même - on peut l'affirmer – continueront de fournir des produits très différents.

Le TAFTA marque un changement profond par rapport aux accords commerciaux précédents, car il englobe toute une série de questions non commerciales qui ont des répercussions sur les consommateurs, les agriculteurs et l'environnement. Cela va des réglementations sur la sécurité alimentaire à l'utilisation d'antibiotiques et d'hormones dans la production de viande, de l'emploi des rinçages chimiques sur les produits carnés à l'utilisation des pesticides et à la production de plantes GM.

Si les lobbies agricoles états-uniens obtiennent gain de cause, les analyses économiques prévoient des répercussions qui pourraient être désastreuses pour des secteurs agricoles européens, en particulier pour le bœuf, le porc et les produits laitiers. Les conséquences sur les grandes cultures restent incertaines, et inconnues pour la production des œufs, tandis qu'une suppression des tarifs douaniers sur les volailles permettrait aux agriculteurs états-uniens de vendre moins cher que les éleveurs européens.

Selon les analyses, une possible augmentation des exportations ne se traduira pas forcément par une amélioration des revenus des agriculteurs européens. Au contraire, de fortes chutes des prix payés aux producteurs sont prévues pour plusieurs activités agricoles. Les bénéfices de l'Union européenne sont limités à quelques secteurs, comme les fromages, mais même ceux-ci dépendent du bon vouloir des Etats-Unis de céder sur certaines « mesures non tarifaires » qu'ils utilisent pour limiter le commerce. On peut aussi s'interroger sur l'importance accordée par la Commission européenne aux indications géographiques, car les avantages semblent devoir être limités aux producteurs orientés vers l'exportation et à un faible nombre de produits avec indication géographique.

Les différentes analyses prévoient que le TAFTA augmentera les importations en provenance des Etats-Unis et sera moins profitable pour les producteurs européens. Les études prédisent une baisse de la contribution de l'agriculture européenne au PIB pouvant aller jusqu'à 0,8 %, tandis que la contribution de l'agriculture états-unienne au PIB augmentera de 1,9 %. Le ministère états-unien de l'Agriculture prévoit une chute des prix payés aux agriculteurs européens dans toutes les catégories d'aliments.

Ces modélisations économiques prévoient dans leur ensemble que le TAFTA n'apportera pas grand chose de positif, mais pourrait avoir des répercussions graves sur un certain nombre de secteurs agricoles européens et précipiter de nombreux agriculteurs de toute l'Union européenne, dans de graves difficultés économiques.



Sources

A.V.E.C. (2015). Annual Report 2015. Brussels.

AHDB (2013a) The impact of CAP reform on direct payments to farms in the UK and other member states. Agriculture and Horticulture Development Board, Kenilworth, UK.

AHDB. (2013b). AHDB views on the EU-US Transatlantic Trade: Submission to Stakeholder Survey. Agriculture and Horticulture Development Board, UK. <http://www.ahdb.org.uk/news/documents/AHDBresponseEU-USTTIP21Aug2013.pdf>

Arita, S., Mitchell, L., & Beckman, M. (2015, November). Estimating the Effects of Selected Sanitary and Phytosanitary Measures and Technical Barriers to Trade on U.S.-EU Agricultural Trade ER-199. US Department of Agriculture, Economic Research Service.

Astley, M. (2015). “Trans Pacific Partnership conclusion on dairy ‘far from perfect’ says Fonterra”. Dairy Reporter 6 October 2015

Beckman, J., Arita, S., Mitchell , L., & Burfisher, M. (2015). Agriculture in the Transatlantic Trade and Investment Partnership: Tariffs, Tariff-Rate Quotas, and Non-Tariff Measures ER-198. USDA Economic Research Service.

Bendini, R. (2015). The Future of EU Trade Policy: in depth analysis. Brussels: European Parliament Directorate-General for External Policies.

Bureau, J.-C., Disdier, A.-C., Emlinger, C., Foure, J., Felbermayr, G., Fontaigne, G., & Jean, S. (2014). Risks and opportunities for the EU agri-food sector in a possible EU-US trade agreement. Brussels: European Parliament Policy Department B: Structural and Cohesion Studies.

Byrne, J. (2015). Tariffs, ractopamine and codex standards: can the EU and US trade deal really come off? Feed Navigator 9 February 2015

Chever, T., Renault, C., Renault, S., & Romieu, V. (2012). Value of production of agricultural products and foodstuffs, wines, aromatised wines and spirits protected by a geographical indication. Brussels, Belgium: European Commission/ AND International.

Commission (2014). Poultrymeat statistics 2014. DG Agriculture and Rural Development. http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/market-statistics/index_en.htm

Confederation Paysanne. (2014). Y-a-t-il un lien entre les accords de libre-echange et ma ferme en bovin viande?

Confederation Paysanne. (n.d.). Y-a-t-il un lien entre les accords de libre-echange et ma ferme laitiere?

Deblitz, C., & Dhuyvetter, K. (2013). Cost of production and competitiveness of beef production in Canada,the US and the EU. Agribenchmark Working Paper 2013/5.

Dentoni, D., Menozzi, D., & Capelli, M. G. (2012). Group heterogeneity and cooperation on the geographical indication regulation: The case of the “Prosciutto di Parma” Consortium. Food Policy, 37(3), 207-216.

DG Agriculture and Rural Development (2013) EU Beef Farms Report 2012 European Commission, Brussels. http://ec.europa.eu/agriculture/rica/pdf/beef_report_2012.pdf

DG Agriculture and Rural Development. (2014). Pig meat statistics. http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/market-statistics/index_en.htm

DG Agriculture and Rural Development. (2015a). Data retrieved from DOOR database, 05 December 2015. <http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/list.html>

DG Agriculture and Rural Development. (2015b). E Bacchus database, accessed 05 December 2015. <http://ec.europa.eu/agriculture/markets/wine/e-bacchus/index.cfm>

DG Agriculture and Rural Development. (2015c). E-spirit-drinks database, accessed 5 December 2015. <http://ec.europa.eu/agriculture/spirits/index.cfm>

DG Agriculture and Rural Development. (2015d). GIs in TTIP - ‘limited’ document for the EU Trade Policy Committee: 23rd February 2015. <http://www.scribd.com/doc/272180505/EU-Internal-Hymn-Sheet-for-GIs-in-TTIP>

DG Agriculture and Rural Development. (2015e). EU Cereals Trade: 2014/15 marketing year. Committee for the Common Organisation of Agricultural Markets: Agri C 4. http://ec.europa.eu/agriculture/cereals/trade/cereals/2014-2015_en.pdf

DG Agriculture and Rural Development. (2015f). Geographical indications and traditional specialties: Product Group Files. http://ec.europa.eu/agriculture/quality/schemes/index_en.htm (Accessed 24 February 2016)

DG Agriculture and Rural Development (2015g) Voluntary Coupled Support: Decisions notified to the Commission by 1 August 2014 http://ec.europa.eu/agriculture/direct-support/direct-payments/docs/voluntary-coupled-support_en.pdf

DG Environment (2010) Environmental Impacts of Different Crop Rotations in the European Union Directorate General for the Environment, European Commission, Brussels & Bio Intelligence Service, Paris.

DG Internal Policies. (2014) Comparative analysis of risk management tools supported by the 2014 Farm Bill and the CAP 2014-2020 Policy Department B: Structural and Cohesion Policies, Directorate General for Internal Policies, European Commission

DG Internal Policies (2015) Food Safety Policy and Regulation in the United States IP/A/ENVI/2015-05. p.30. Policy Department A: Directorate-General for Internal Policies, European Commission

DG Trade. (2014). Consolidated CETA text. European Commission/Government of Canada. Published 26 September 2014.

DG Trade. (2015). Factsheet on food safety and animal and plant health in TTIP:

2nd October 2015. Brussels: European Commission, Directorate General for Trade. [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153004.3%20Food%20safety,%20a+p%20health%20\(SPS\).pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153004.3%20Food%20safety,%20a+p%20health%20(SPS).pdf)

Dougherty, C. (2015). Trans-Pacific Partnership: Dairy Products Emerge As Latest Sticking Point In TPP Trade Negotiations. International Business Times 1 October 2015

ECVC (2015) No TTIP for food sovereignty European Coordination Via Campesin Press Release, 15 October 2015 <http://viacampesina.org/en/index.php/main-issues-mainmenu-27/food-sovereignty-and-trade-mainmenu-38/1883-no-ttip-for-food-sovereignty>

EFRA Committee (2016) Farmgate Prices: Third Report of 2015-16 session House of Commons Environment, Food and Rural Affairs Committee, London, UK.

EFSA. (2009). Scientific Opinion: safety evaluation of ractopamine. The EFSA Journal, 1049, pp. 1-52.

Eucolait. (2012). Submission to the consultation on EU-US High Level Working Group on Jobs and Growth. Brussels, Belgium. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/july/tradoc_149701.pdf

Euractiv. (2015). Lamy: TTIP’s goal is ‘to harmonise consumer protection’. Euractiv 8 May 2015. <http://www.euractiv.com/sections/trade-society/lamy-ttips-goal-harmonise-consumer-protection-314434>

European Commission. (2014a). Prospects for EU agricultural markets and income 2014-2024. Brussels: Directorate General for Agriculture and Rural Development.

European Commission. (2014b). CETA - Summary of the final negotiating results. European Commission. (2015a). EU-28 Agri-food trade with the US. Retrieved from European Commission Trade Analysis Statistics: http://ec.europa.eu/agriculture/trade-analysis/statistics/outside-eu/2015/us_en.pdf

European Commission. (2015b). Beef and Veal Market Situation. CMO Committee. Brussels: Directorate General for Agriculture and Rural Development.

European Commission. (2016). Agri-Food Trade Statistical Factsheet: European Union - USA. Brussels: Directorate-General for Agriculture and Rural Development. http://ec.europa.eu/agriculture/trade-analysis/statistics/outside-eu/countries/agrifood-usa_en.pdf

European Milk Board. (2014). EMB position on the TTIP. <http://www.europeanmilkboard.org/emb/positions.html>

Eurostat. (2015). Production of Cereals, by country, 2014, (accessed 2 December 2015) [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Production_of_cereals_by_country_2014_\(1_000_tonnes\).png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Production_of_cereals_by_country_2014_(1_000_tonnes).png)

FOE Europe/IATP (2013) EU-US trade deal: a bumper crop for ‘big food’? Friends of the Earth Europe, Brussels, & Institute for Agriculture and Trade Policy, Washington. https://www.foeeurope.org/sites/default/files/foee_iatp_factsheet_ttip_food_oct13.pdf

FoodDrinkEurope (2015) Data and trends: European Food and Drink Industry 2014-15 [http://www.foodrinkeuropa.eu/uploads/publications_documents/Data_and_Trends_2014-20152.pdf](http://www.fooddrinkeuropa.eu/uploads/publications_documents/Data_and_Trends_2014-20152.pdf)

Fontaigne , L., Gourdon, J., & Jean , S. (2013). Transatlantic Trade: Whither partnership, which economic consequences? CEPii Policy Brief.

Francois,J., Manchin,M., Norberg,H., Pindyuk, O., & Tomberger, P.(2013). Reducing Transatlantic Barriers to Trade and Investment: an economic assessment. London: Centre for Economic Policy Research.

Grueff, J., & Tangerman, S. (2013). Achieving a Successful Outcome for Agriculture in the EU–U.S. Transatlantic Trade and Investment Partnership Agreement. Washington DC: International Food & Agricultural Trade Policy Council.

Hawes, C., Haughton, A.J., Bohan, D.A., & Squire, G.R. (2009) Functional approaches for assessing plant and invertebrate abundance patterns in arable systems Basic and Applied Ecology Vol 10(1) pp 34-42

High Level Working Group. (2013). Final Report of the High Level Working Group on Jobs and Growth, 11 February 2013. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/february/tradoc_150519.pdf

Hogan, P. (2015). Agricultural Outlook Conference Speech by Phil Hogan, Commissioner for Agriculture & Rural Development, 1 December 2015. Brussels: European Commission. http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-6208_en.htm

ICOS. (2015). Dairy trade updates: TTIP in trouble? 8 June 2015 <http://www.icos.ie/2015/06/08/dairy-trade-updates-ttip-in-trouble/> Inside US Trade. (2014). TTIP talks on GIs focused on comparing systems, not on EU GI list. 23 May 2014

Interbev: Interprofession betail et viande. (2015). CETA and Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) What are the consequences for the French beef sector?

International Dairy Magazine. (2014, December). Editorial. p. 3.

International Grains Council. (2016). Grain Market Report 462: 21st January 2016. <http://www.igc.int/downloads/gmrsummary/gmrsumme.pdf>

Irish Creamery Milk Suppliers Association. (2014). in: Summary of views of various stakeholders in Ireland presented to the the International Trade Committee of the European Parliament. Brussels: European Parliament.

Irish Farmers Association. (2015). Guarding the interests of agriculture in the TTIP negotiations. Dublin.

Josling, T., & Tangerman, S. (2014). Agriculture, Food and the TTIP: Possibilities and Pitfalls. Brussels: Centre for European Policy Studies, Special Report No 99.

Macdonald, J. (2014). Technology, Organization, and Financial Performance in U.S. Broiler Production. USDA Economic Research Service, Economic Information Bulletin 126.

Maler, T., & Hutchison, P. (2015). Dairy Interview: Part One – ‘EU’s approach to GIs

could scupper TTIP’. Agra Europe Online 19th May 2015. <https://www.agra-net.com/agra/agra-europe/meat-livestock/dairy/dairy-interview-part-one--eu-s-approach-to-gis-could-scupper-ttip-479102.htm>

Matthews, A. (2014). Geographical indications (GIs) in the US-EU TTIP negotiations. <http://capreform.eu/geographical-indications-gis-in-the-us-eu-ttip-negotiations/>

McBride, W., & Key, N. (2014). Productivity Growth Slows for Specialized Hog Finishing Operations. USDA Economic Research Service Amber Waves.

Meat Trades Journal. (2015). Poultry Council Expresses TTIP Fears. 2 March 2015 http://www.meatinfo.co.uk/news/fullstory.php/aid/17960/Poultry_council_expresses_TTIP_fears.html

Michalopoulos, S. (2015). Agriculture Secretary: Geographic protection ‘not an easy issue’ in TTIP. EurActive. 2 December 2015 <http://www.euractiv.com/sections/agriculture-food/us-agriculture-secretary-gmos-no-means-only-answer-food-security-320019>

Morgan, S. (2015). Italian farmers want to seize TTIP opportunity. EurActive 9 November 2015

NASS. (2015). National Agricultural Statistics Service, Crop Production Report 9 October 2015. Washington DC: United States Department of Agriculture.

National Chicken Council. (2012). Animal Welfare for Broiler Chickens. <http://www.nationalchickencouncil.org/industry-issues/animal-welfare-for-broiler-chickens/>

National Chicken Council. (2013). US Poultry Groups Express Support for US-EU Trade Pact. Press release: 14 February 2013. <http://www.nationalchickencouncil.org/us-poultry-groups-express-support-for-us-eu-trade-pact/>

National Pork Board. (2015). Pork Checkoff Report, 11(4). July 2015

National Pork Producers Council. (2013). Comments on the “Transatlantic Trade and Investment Partnership”.

O’Connor, B. (2015l). Geographical Indications in TTIP, the Transatlantic Trade and Investment Partnership. Rome: NCTM: Studio Legale Associato. <http://www.nctm.it/en/news/articles/geographical-indications-in-ttip-the-transatlantic-trade-and-investment-partnership>

Office of the United States Trade Representative. (2014). U.S Objectives, U.S. Benefits In the Transatlantic Trade and Investment Partnership: A Detailed View. <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2014/March/US-Objectives-US-Benefits-In-the-TTIP-a-Detailed-View>

Pelkmans, J., Lejour, A., Schrefler, L., Mustilli, F., & Timini, J. (2014). The Impact of TTIP: The underlying economic model and comparisons. Brussels: Centre for European Policy Studies.

Raza, W., Grumiller, J., Taylor, L., Troster, B., & von Arnim, R. (2014). ASSESS TTIP: Assessing the claimed benefits of the Transatlantic Trade and Investment Partnership. Final Report. Vienna: Austrian Foundation for Development Research.

Reuters. (2015). Farm issues could scupper free trade deal with EU:US. 1 December 2015 <http://www.reuters.com/article/us-trade-europe-usa-idUSKBN0TK40420151201>

Sinclair, S., Trew, S., Mertins-Kirkwood, H., & (eds). (2014). Making sense of the CETA: an analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement. Canadian Centre for Policy Alternatives.

Strom, S. (2015). New type of drug-free labels for meat has USDA blessing. New York Times: 4 September 2015.

Thelle, M., Jeppesen, T., Veng Pinje, J., Kjoller-Hansen, A., Davies, R., & Francois, J. (2015). TTIP impact in Ireland. Copenhagen Economics.

United Nations UNCTAD. (2015). International Classification of Non Tariff Measures: UNCTAD/DITC/TAB/2012/2/Rev.1. Geneva: United Nations Conference on Trade and Development.

US Congress. (2014). Letter to Secretary Vilsneck and Ambassador Froman: 9 May 2014. <http://www.commonfoodnames.com/wp-content/uploads/House-Dairy-TTIP-Letter.pdf>

US Meat Export Federation. (2015). EU Ag Commissioner, Chief U.S. Ag Negotiator Address USDA Outlook Conference. <https://www.usmef.org/eu-ag-commissioner-chief-u-s-ag-negotiator-address-usda-outlook-conference/>

US Trade Representative. (2014). 2014 Report on Sanitary and Phytosanitary Measures. Washington DC: Office of the United States Trade Representative.

US Trade Representative. (2015). Draft Text of the Trans Pacific Partnership. Chapter 18: Intellectual Property Rights. <https://ustr.gov/trade-agreements/free-trade-agreements/trans-pacific-partnership/tpp-full-text>

US Wheat Associates / National Association of Wheat Growers. (2013). U.S. Wheat Industry Priorities for the Transatlantic Trade and Investment Partnership. USDA. (2012a). USDA, National Agricultural Statistics Service, 2012 Census of Agriculture. USDA.

USDA. (2012b). National Agriculture Census 2012: Table 32 Poultry inventory and number sold. http://agcensus.usda.gov/Publications/2012/Full_Report/Volume_1_Chapter_1_US/st99_1_032_033.pdf

USDA Economic Research Service. (2012). Cattle and Beef Background. <http://www.ers.usda.gov/topics/animal-products/cattle-beef/background.aspx>

USDA Foreign Agricultural Service. (2015a). Trans-Pacific Partnership: benefits to US agriculture. Washington DC.

USDA Foreign Agricultural Service. (2015b). Why trade promotion authority is essential for U.S. agriculture in the Transatlantic Trade and Investment Partnership. Washington DC: Foreign Agricultural Service, United States Department of Agriculture.

USITC. (2014). Pork and Swine Industry and trade summary. United States International Trade Commission.

van Horne, P. L., & Bondt, N. (2014). Competitiveness of the EU poultry meat sector. Wageningen: LEI Wageningen UR.

Western Livestock Journal (2015) More U.S. beef to Europe likely with TTIP agreement, 23 October 2015. <https://wlj.net/article-permalink-12155.html>

World Animal Protection/Humane Society International. (2014). TTIP: Pig Production in the EU and US .

World Trade Organisation. (2009). Joint Communication from the European Communities and United States on measured concerning meat and meat products (hormones). World Trade Organisation. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/november/tradoc_145411.pdf

WTO, ITC, UNCTAD. (2014). World Tariff Profiles. https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/world_tariff_profiles14_e.htm

Notes

1. Lettre de nombreuses organisations de l'agro-alimentaire et de l'agriculture, à l'ambassadeur Ron Kirk, le 4 mars 2016 : <http://www.nppc.org/wp-content/uploads/2013-03-04-Ag-Coalition-US-EU-FTA.pdf>
2. Demande d'information des Amis de la Terre Europe à propos des réunions entre les responsables de la Commission européenne et les groupes de pression des entreprises sur le TAFTA : Amis de la Terre Europe (2014), Who's driving the EU-US trade talks? <https://www.foeeurope.org/whos-driving-eu-us-trade-talks-070714>
3. Voir les commentaires du Représentant des Etats-Unis pour le Commerce (2014) 2014 Report on Sanitary and Phytosanitary Measures, Washington DC : Office of the United States Trade Representative, and US Trade Representative (2014) 2014 Report on Technical Barriers to Trade, Washington, DC : United States Government. Pour les commentaires de l'industrie voir la note 1
4. Interdictions de l'oestradiol, le testostérone, le progestérone, le zéranole, l'acétate de trenbolone, et l'acétate de mélangestrol, mises en place en 1989.
5. Par exemple : « les longs délais lors de l'examen des produits issus de biotechnologies doivent ... être abordés lors des négociations » (Service agricole pour l'étranger du ministère de l'agriculture des Etats-Unis, 2015a)
6. La Directive 2007/43/CE fixe un minimum de normes de bien être pour les volailles élevées à l'intérieur, comme les normes concernant la densité maximale d'élevage, l'éclairage, la litière, la ventilation et l'alimentation. La Directive 1999/74/EC stipule que les poules pondeuses ne peuvent être gardées que dans des « cages aménagées » (avec un espace minimum de 750 cm²) ou autrement que dans des cages.
7. En 2014, la Commission européenne a demandé à l'EFSA d'étudier si l'utilisation de rinçages à l'acide peroxyd acétique sur la viande de volaille était sans danger.
8. Suite à un litige commercial, les Etats-Unis et l'Union européenne se mirent d'accorder en 2006, pour garantir une certaine protection aux vins et spiritueux. Une liste de noms de vins « semi-génériques » fut établie, dont l'utilisation sera limitée dans le droit états-unien, comme Bourgogne, Chablis, Champagne et Sherry. Les producteurs états-uniens existants font l'objet d'une exception (ils peuvent continuer à utiliser ces noms), mais aucune nouvelle production n'aura le droit de les utiliser. Comparé aux normes européennes, c'est certes peu, mais cela signifie que les noms des indications géographiques de nombreux vins et spiritueux européens jouissent déjà d'une protection aux Etats-Unis.
9. Cargill (21 %), Tyson (21 %), JBS (20 %), National Beef Packing (11 %), American Foods Groups (6 %) (Confédération Paysanne, 2014).
10. Œstradiol, testostérone, progestérone, zéranole, acétate de trenbolone, et acétate de mélangestrol.
11. Dans les années 70, il fut accordé aux Etats-Unis un contingent additionnel de 11 500 tonnes de bœuf à 20 % du tarif douanier habituel.



Conclusions

Entre les Etats-Unis et l'Union européenne, l'histoire des contentieux commerciaux et des divergences d'opinion portant sur l'agriculture est déjà longue, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, la sécurité des consommateurs, le bien être animal et les soutiens à l'agriculture. Même si des marchés sont ouverts par le TAFTA, les agriculteurs européens et états-uniens continueront de travailler dans des conditions très différentes et même - on peut l'affirmer - continueront de fournir des produits très différents.

Le TAFTA marque un changement profond par rapport aux accords commerciaux précédents, car il englobe toute une série de questions non commerciales qui ont des répercussions sur les consommateurs, les agriculteurs et l'environnement. Cela va de la réglementation sur la sécurité alimentaire à l'utilisation d'antibiotiques et d'hormones dans la production de viande, de l'emploi des rinçages chimiques sur les produits carnés à l'utilisation des pesticides et à la production de plantes GM.

Si les lobbies agricoles états-uniens obtiennent gain de cause, les analyses économiques prévoient des répercussions qui pourraient être désastreuses pour des secteurs agricoles européens, en particulier pour le bœuf, le porc et les produits laitiers. Les conséquences sur les grandes cultures restent incertaines, et inconnues pour la production des œufs, tandis qu'une suppression des tarifs douaniers sur les volailles permettrait aux agriculteurs états-uniens de vendre moins cher que les éleveurs européens.

Selon les analyses, une possible augmentation des exportations ne se traduira pas forcément par une amélioration des revenus des agriculteurs européens. Au contraire, de fortes chutes des prix payés aux producteurs sont prévues pour plusieurs activités agricoles. Les bénéfices de l'Union européenne sont limités à quelques secteurs, comme les fromages, mais même ceux-ci dépendent du bon vouloir des Etats-Unis de céder sur certaines « mesures non tarifaires » qu'ils utilisent pour limiter le commerce. On peut aussi s'interroger sur l'importance accordée par la Commission européenne aux indications géographiques, car les avantages semblent devoir être limités aux producteurs orientés vers l'exportation et à un faible nombre de produits avec indication géographique.

Les différentes analyses prévoient que le TAFTA augmentera les importations en provenance des Etats-Unis et sera moins profitable pour les producteurs européens. Les études prédisent une baisse de la contribution de l'agriculture européenne au PIB pouvant aller jusqu'à 0,8 %, tandis que la contribution de l'agriculture états-unienne au PIB augmentera de 1,9 %. Le ministère états-unien de l'Agriculture prévoit une chute des prix payés aux agriculteurs européens dans toutes les catégories d'aliments.

Ces modélisations économiques prévoient dans leur ensemble que le TAFTA n'apportera pas grand chose de positif, mais pourrait avoir des répercussions graves sur un certain nombre de secteurs agricoles européens et précipiter de nombreux agriculteurs de toute l'Union européenne, dans de graves difficultés économiques.



**Friends of
the Earth
Europe**



**Les Amis
de la Terre**